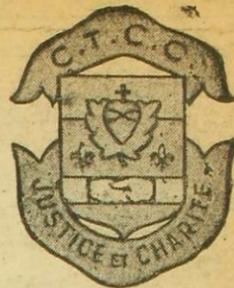




TRAVAIL

5¢



VOLUME XX — No 8

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — AOUT 1944

La cinquième colonne communiste à l'oeuvre au Canada

Diviser pour régner

Exploitation des querelles de races — Infiltration dans les unions ouvrières

Il faudrait être aveugle pour ne pas s'apercevoir à l'heure actuelle du travail intense des communistes au Canada; grâce à la participation de la Russie à la guerre, les chefs communistes, qui auparavant étaient considérés comme dangereux pour l'ordre public et qu'on avait placés derrière les barreaux, ont été mis en liberté. . . .

C'est ainsi qu'avec l'approbation tacite d'un gouvernement central faible ou inconscient, nos communistes ont formé une véritable cinquième colonne qui pénètre partout et sème dans tous les milieux ses effets malfaisants.

La tâche des cinquièmes colonnes

Quelle est la tâche des cinquièmes colonnes? C'est Fred Rose, député du parti progressif ouvrier dont Tim Buck est le chef, c'est-à-dire un vrai spécialiste en matière de cinquième colonne, qui nous donnera la réponse la plus précise. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet dans une brochure intitulée "la cinquième colonne d'Hitler dans Québec".

"Dans toute recherche d'une Cinquième Colonne, dit-il, nous devons chercher l'évidence de tentatives organisées pour rompre l'unité d'un pays".

"Au Canada, nous devons rechercher ceux qui travaillent à susciter les antagonismes de race, de religion, de classe et de religion. Car le travail des Cinquièmes Colonnes est d'intensifier les différences existantes, de creuser le gouffre entre les races, les classes et les religions du pays, d'aiguiser les hostilités au point où une guerre civile éclatera, et affaiblira le pays pour qu'il puisse être conquis sans lutte."

Nous savons gré à M. Fred Rose, alias Rosenberg, de nous donner de telles précisions, des détails si intéressants sur la tâche des cinquièmes colonnes. Nous admettons que ses paroles décrivent admirablement la besogne des cinquièmes colonnes nazistes dans le monde, mais elles s'appliquent également très bien aux activités de toute cinquième colonne, y compris celle qui est communiste.

Nous le répétons, quand même ce ne serait que pour donner à chacun son dû, M. Fred Rose est une compétence en matière de cinquième colonne, à preuve son élection au parlement fédéral grâce aux tactiques énumérées plus haut: antagonismes de race, de religion, de classe. . .

Voyons maintenant dans les faits comment les communistes ont utilisé sur une vaste échelle les méthodes de désunion et de révolution révélées par le même Fred Rose.

Suite à la page 7

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Voilà donc la question enfin devant le Parlement fédéral.

Que le bill 161 soit adopté avec ou sans amendement, il sera sans doute bien accueilli par les travailleurs du Canada. La C.T.C.C. s'est toujours prononcée favorable au principe des allocations familiales; cependant l'application de cette mesure lui a toujours paru prématurée dans notre jeune pays. Nous ne croyions pas qu'il fallait dans un pays à jeune économie imiter servilement les pays à vieille économie.

Salaire vital d'abord

Nous avons toujours préconisé l'obtention d'abord du salaire vital dans toutes les industries. Dans notre esprit le salaire vital devait correspondre aux charges familiales d'une famille moyenne de cinq personnes. Nous craignons que de distribuer trop tôt les allocations familiales aurait pour effet d'empêcher les salaires d'atteindre ce niveau, et nous revendiquons diverses réformes financières pour faciliter l'élévation des salaires.

Exemples de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande

Le bill actuellement débattu en Chambre, nous inspire quelques réflexions: l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont aussi des pays qui jouissent d'une jeune économie, toutefois, depuis plusieurs années déjà, ils ont adopté le régime des allocations familiales. Peut-être faut-il reconnaître que lorsque ces deux pays inaugurèrent ce régime, leurs travailleurs recevaient alors dans l'ensemble des industries, de meilleurs salaires que ceux payés en Canada aujourd'hui. Cela est vraisemblablement dû à une organisation professionnelle très développée depuis longtemps en ces pays et grâce aussi à un système d'arbitrage obligatoire généralisé à toutes les industries qui remonte déjà à nombre d'années en arrière. Ces dernières années, l'Australie avait décidé de viser à la généralisation du salaire vital. L'année dernière, son chef d'Etat a dû avouer que son pays devait y renoncer, parce que le revenu national du pays n'y pourrait pas suffire. Elle consolida en conséquence son régime d'allocations familiales.

L'on n'a constaté ni en Australie ni en Nouvelle-Zélande que la distribution d'allocations familiales avait nui à l'augmentation légitime des sa-

laire; ce qui a toujours été la crainte du travail organisé en Angleterre, mais l'opinion a commencé à changer sur ce point au Congrès ouvrier britannique l'an passé. Peut-être commence-t-on à moins craindre ce danger par suite de l'institution pendant la guerre, de comités permanents des salaires à la tête de nombre d'industries.

19 p. c. des familles donnent 84 p. c. des enfants

Le premier ministre du Canada a dit au cours du débat sur le bill 161 que 19 p. c. des familles donnent 84 p. c. des enfants en bas de 16 ans dans le pays. Supposons le salaire vital réalisé, ne voit-on pas le fort degré d'infériorité où seraient réduites ces familles sans allocations familiales? Sans doute diverses réformes financières seraient susceptibles d'alléger le fardeau économique de ces familles. Rien sans doute ne doit nous empêcher de les revendiquer quand même et l'on sait combien difficile et lente sera la réalisation des principales.

"Le projet de loi des allocations familiales ne violerait pas la constitution", déclare le ministre de la Justice. Serait-il vrai alors que l'autonomie de la province ne s'est pas mise en jeu? Un vote fortement majoritaire contre un amendement au bill mettant sa constitutionnalité en doute semblerait le confirmer. Ce bill, dit-on, diffère de celui de l'assurance-chômage, parce qu'il n'impose aucune obligation aux citoyens et ne viole aucun rapport contractuel. Si cela n'est pas contesté, le gouvernement fédéral adoptera donc sa loi, il restera alors au gouvernement de la province de Québec d'en tirer le meilleur parti et d'effectuer avec le gouvernement fédéral les ententes nécessaires pour l'exécution de la loi.

Il faut la décentralisation

Nous comptons que le présent bill sera amendé de façon à permettre son application de la façon la plus décentralisatrice possible dans chaque province. La C.T.C.C. réclame fortement cette décentralisation. La C. T. C. C. veut ici joindre sa voix à tous ceux qui protestent contre l'iniquité du taux décroissant des allocations aux familles nombreuses. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet qui est loin d'être épuisé; on le verra bien au congrès de la C.T.C.C. en septembre.

Alfred CHARPENTIER

Il est du devoir de tout citoyen de voter le 8 août

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

D'ACCORD AVEC LE PAPE

Dernièrement, un groupe de quelque deux cents sociologues ou parlementaires canadiens et américains ont délimité les principaux points du futur et prochain "traité de paix". C'est "l'International Law of the Future". Il est intéressant de noter que ces conditions de paix correspondent pour une très grande part et dans nombre de détails aux conditions de paix fondées sur la justice et la charité tant recommandées par S. S. Pie XII.

XXème Siècle, vol. 11 (juin 1944) 195.

COURS EN RELATIONS INDUSTRIELLES

A la suite de consultations entre un comité de la législature de l'Etat de New-York et des représentants des travailleurs et de l'industrie et des directeurs de l'Université Cornell, des arrangements ont été conclus pour l'établissement d'une école en relations industrielles et ouvrières patronnée et contrôlée par l'Etat. Une loi à cet effet a été adoptée qui déclare que l'école aura pour but et objet d'instruire et d'enseigner les étudiants sur:

- 1) l'histoire et l'évolution des pratiques industrielles des employeurs et travailleurs;
 - 2) l'histoire et les principes de justes relations industrielles et ouvrières;
 - 3) les droits et les obligations des employeurs et des travailleurs;
 - 4) l'histoire et l'évolution des lois relatives à l'industrie et au travail et
 - 5) toutes les autres phases des relations industrielles, ouvrières et publiques des employeurs et travailleurs tendant à promouvoir l'unité et le bien-être de la population de l'Etat.
- Gazette du Travail, Ottawa, vol. XLIV, avril 1944, p. 469.

PROBLEMES DU MONDE DES AFFAIRES

Les problèmes du monde des affaires apparaissent dans le discours annuel du président sortant de charge du Montreal Board of Trade.

Le premier point souligné est le besoin qu'a le Canada d'un marché extérieur d'exportation pour prospérer et progresser. Le second est la tendance fréquente à déraciner le système d'entreprise privée et de libre initiative. Il note enfin la question d'un harmonieux équilibre des responsabilités dans les relations travail-gérance.

On se bat pour la liberté, remarque le président Whittaker. Mais les bienfaits du système d'entreprise privée ne peuvent se maintenir ni dans l'Etat socialiste visé par le C.C.F., ni avec les contrôles acceptés comme nécessités de guerre. L'accroissement du commerce extérieur est un désir partagé par le monde des affaires de tout le Dominion. Quant au contrat de travail, il réclame fidélité et bonne volonté de part et d'autre: une confiance mutuelle est à la base de relations durables en ce domaine.

The Gazette, Montréal, 31 mai 1944.

L'UNION DES CONTREMAITRES

Une grève des contremaîtres a éclaté à Détroit en mai dernier au détriment de la production de guerre. Selon le général Arnold, cette grève lui coûte 250 avions. Les contremaîtres sont retournés au travail, mais le principe de leurs réclamations n'est pas réglé.

Les contremaîtres veulent que le NLRB reconsidère une décision leur refusant le droit au contrat collectif: ce qui est peu probable.

Ils veulent aussi savoir qui s'occupera de leurs griefs: à la gérance de faire les ajustements qui s'imposent.

Pour la gérance, le problème est le suivant: appartiennent-ils à leur monde ou à celui des travailleurs? La loi permettra-t-elle aux unions de les organiser donnant par le fait même aux chefs ouvriers le contrôle de la production? De plus, les contremaîtres n'abandonneront pas généralement leurs espoirs d'avancement comme participant à la direction pour une douteuse sécurité de salarié.

Si la question de principe doit attendre l'après-guerre, un rapport des conditions telles qu'elles existent doit être préparé: heureusement, le War Labor Board s'y applique.

L'employé charge le contremaître d'une part de ses difficultés. Au même moment, le patron l'appelle "homme-clé" et en fait son représentant auprès des ouvriers. Qu'est-il au juste?

Tel est le point de vue patronal exposé par L. C. Morrow, The Foremen's Union Issue, Factory, Juin 1944, p. 81.

ACTION POLITIQUE DU C.I.O.

La première conférence nationale du comité d'action politique du C.I.O. (PAC) — 18 juin — a recommandé la réélection du président Roosevelt et du vice-président Wallace: ce ne fut une surprise pour personne. Mais c'en fut une que l'établissement d'un Comité d'action nationale politique qui représentera les principaux groupes progressifs aussi bien que le travail organisé. Le but avoué de cette tactique est d'unir

travailleurs, fermiers et tous les gens intéressés au progrès social dans une campagne pour l'élection de Roosevelt et d'un Congrès prêt à supporter sa politique nationale comme internationale. Une des premières tâches du comité sera de recueillir les fonds nécessaires à cette campagne. C'est ainsi qu'on demandera une contribution volontaire d'un dollar des 5,000,000 du C.I.O.

Comment expliquer le changement? Cette attitude du C.I.O. peut s'expliquer par le fait que la stratégie de Sidney Hillman se joignant aux Browderites pour contrôler le parti ouvrier américain à New-York et collaborant avec les communistes, a provoqué une réaction. Le public s'est méfié et les membres du Congrès opposés au travail organisé y ont trouvé de nouveaux arguments. De plus, les chefs de l'aile droite du C.I.O. ont condamné ouvertement le programme "unique". Peut-être cette nouvelle organisation leur est-elle une concession. S'il en est ainsi, ce sera une démonstration opportune et frappante que les communistes américains sont généralement regardés par les travailleurs comme un danger pour le mouvement ouvrier en général et une menace pour le C.I.O. en particulier.

C.I.O. Political Action. Comment on the Week, America, vol. LXXI (juillet 1 1944) 337.

REFLEXIONS D'AVOCAT — AU LENDEMAIN DE L'INVASION

L'invasion de la France n'est pas un sujet si étranger au Barreau puisque la guerre actuelle défend ce pour quoi la profession existe.

Un autre lien non moins étroit existe. Le jour où la forteresse de la tyrannie au milieu des nations tombera, sera le jour D pour nous de commencer l'invasion des défenses que la tyrannie chez nous a disséminées autour de la forteresse de la bureaucratie. Il n'est pas trop tôt pour y penser.

Le Barreau est aussi profondément intéressé à la forme qu'épousera le nouvel ordre social sous le signe de la Charte de l'Atlantique. Il comportera une évolution des formes démocratiques actuelles et une extension des privilèges aux non-priviliégiés. Toutefois, il ne faudrait pas croire que si les non-priviliégiés n'ont pas tout d'un coup tous les privilèges des classes dites supérieures, il faille supprimer ces privilèges pour créer une apparence d'égalité. La Charte ne signifie pas non plus un balayage révolutionnaire de l'ordre actuel: la situation

(Suite à la page 16)

Modifications aux règlements des Relations Ouvrières

Le Conseil national des relations ouvrières en temps de guerre, le 19 juillet, a modifié les règlements qu'il avait adoptés le 7 juin relativement à la procédure régissant les diverses catégories de requêtes et d'appels qui lui sont soumises.

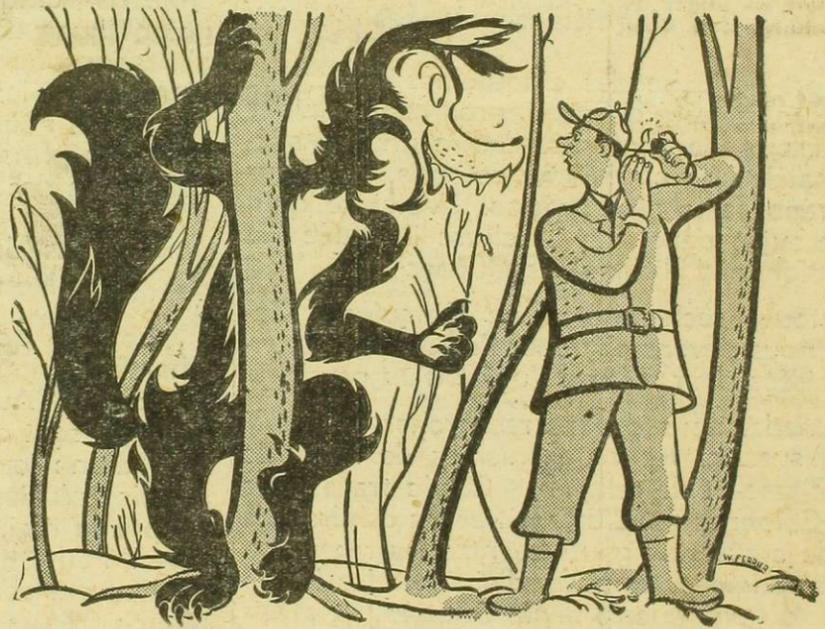
Les parties qui en appellent au Conseil national contre des décisions des conseils provinciaux auront désormais trente jours, à compter de la promulgation de la décision ou de l'ordre du Conseil provincial, pour demander la permission d'en appeler et elles auront un même délai pour comparaître devant le conseil national et faire valoir leur appel.

Antérieurement, ces délais étaient de 15 jours. Le Conseil a jugé à propos de faire le changement pour la commodité de ceux qui doivent venir d'endroits éloignés comme la Colombie canadienne et les Maritimes. Le fait que le Conseil ne siège pas continuellement rendait par ailleurs difficile l'audition des appels dans les 15 jours.

Certaines autres modifications d'un caractère technique ont également été apportées aux Règlements.

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376



"UNE ALLUMETTE, S.V.P."

"Le Diable Rouge de la Forêt" ne demande pas une allumette qui sort de la boîte. Il demande une allumette à demie éteinte mais à qui il reste encore un peu de vie.

Il demande que vous la laissiez tomber négligemment sur de l'herbe sèche ou des brindilles.

La meilleure réponse c'est "Non, j'emploie toujours un briquet." On ne jette pas un briquet et cette raison suffit pour en faire une parfaite assurance contre les feux de forêts.

Ou encore, si vous employez des allumettes, une autre réponse serait de s'assurer qu'elles sont parfaitement éteintes avant de les jeter au hasard, ensuite de les piétiner et de les écraser dans la terre.

ÉTEINDRE
votre feu de camp,
c'est le premier
pas pour
ELIMINER
les feux de forêts.



THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO. • SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED • QUEBEC POWER COMPANY
filiales et subsidiaires

Ceci est la cinquième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

L'autonomie provinciale et les ouvriers

On dira peut-être: l'autonomie provinciale, c'est un problème purement politique; qu'est-ce que les diverses associations ouvrières, professionnelles, sociales et autres peuvent bien faire dans cette galère? Elles sortent de leur domaine, empiètent sur le territoire du voisin, se mêlent d'un sujet qui ne les regarde pas et qu'elles ne connaissent pas. La belle affaire!

L'autonomie provinciale, c'est un mot — un bobard, dirait certain journaliste déjà jugé par l'opinion publique — derrière lequel se cachent tout un réseau de privilèges, que dis-je de privilèges, de droits reconnus aux provinces dans l'Acte de Confédération. Les uns touchent à l'éducation; les autres à la sécurité sociale; celui-ci à la protection de l'enfance; celui-là aux relations industrielles, enfin un autre à la fiscalité, à la taxation.

Or, il arrive qu'on raisonne mal à ce sujet: On dira: Que le gouvernement fédéral s'occupe de ceci, de cela; c'est lui qui a l'argent, qui retire la presque totalité des impôts. C'est de ce qu'il faut bien se garer, car ainsi on s'achemine vers la perte de nos droits. Attention! Quand on est rendu là, la faillite apparaît, et déjà les centralisateurs de tout cran et de tout prix rient sous cape, se frottent les mains de bonheur, chuchotent: le tour est joué.

Mais on peut réagir. On argumentera ainsi. L'esprit et la lettre de la confédération veulent que la plupart des impôts directs, plus particulièrement l'impôt sur les revenus et sur les successions appartiennent aux provinces. Or, les provinces ont cédé temporairement ces droits d'une façon temporaire pour les guerres, l'impôt sur le revenu pendant la guerre de 1914-1918 et l'impôt sur les successions lors de la guerre actuelle. Après 1918, le fédéral a gardé ce privilège et on sait jusqu'à quel point il l'utilise pendant le présent conflit. Ce qu'il importe, ce n'est pas tant de crier: le fédéral a l'argent du public; qu'il lui donne de la sécurité sociale et qu'il paie l'organisation des divers organismes nécessaires à la "régulation" de la vie économique du pays, que d'exiger le retour aux provinces de ces droits. Après quoi, celles-ci pourront travailler dans un territoire moins grand et plus homogène au bien général du groupement provincial.

Par conséquent, le premier pas, c'est d'obtenir le retour de ces droits relatifs à la fiscalité.

C'est là un aspect fondamental du problème.

Mais rien n'empêche que les syndiqués, en tant que syndiqués, ont le devoir de protéger l'autonomie provinciale dans leur domaine propre, c'est-à-dire dans la législation ouvrière. M. Charpentier, président de la C.T.C.C., avait raison de dire dans l'allocution qu'il prononçait il y

a quelque temps devant l'Association des constructeurs canadiens que "les législatures provinciales devraient avoir pleine liberté de légiférer en matière de relations in-

dustrielles et ouvrières d'après leurs propres besoins, économiquement, socialement et moralement. Dans un pays aussi immense que le Canada, géographiquement, contenant un mélange de diverses races et nationalités, seule l'application décentralisée de la législation ouvrière pourra assurer son observance".

Ce qui ne signifie nulle-

ment que le fédéral n'ait pas un rôle à jouer dans les relations industrielles. Il peut exister beaucoup de collaboration, même entre les deux gouvernements. Cette collaboration, cependant, sera heureuse et fructueuse dans la mesure où seront reconnus et respectés tous ces droits.

André ROY
(L'Action Catholique)

Lisez des livres intéressants, tout en vous instruisant agréablement. Procurez-vous sans plus tarder "ESCLAVES OU MAITRES CHEZ NOUS" de M. l'abbé J.-C. Leclair, ptre, aumônier des syndicats nationaux de St-Hyacinthe.
1 unité .10c plus .03c frais poste
12 unités \$1.10 plus .10c frais poste
50 unités \$4.00 plus .25c frais poste
100 unités \$7.00 plus .50c frais poste
Commandez aujourd'hui ce livre à SECRETARIAT DU TRAVAIL INC. 1895 rue Girouard, Saint-Hyacinthe, Qué.

Dépêches TELEGRAPHS

À LA CANADIENNE
NOUS DISPOSONS DES APPROVISIONNEMENTS QUE NECESSITE LE BIEN-ÊTRE DE TOUTE VOTRE FAMILLE. UNE DISTRIBUTION ÉQUITABLE DES PRODUITS EST NÉCESSAIRE. NE PAYER PAS PLUS QUE LE PRIX LÉGAL. BANNISSEZ LE LUXE JUSQU'À LA FIN DE LA GUERRE. VICTOIRE D'ABORD. LA MAÎTRISE DE SOI ASSURE LE SUCCÈS DE LA RÉGLEMENTATION DES PRIX.
LE GOUVERNEMENT CANADIEN

À L'OUVRIER
POUR RÉGLER LE COÛT DE LA VIE, IL FAUT RÉGLEMENTER LES PRIX. LA RÉGLEMENTATION DES PRIX NÉCESSITE LA RÉGLEMENTATION DES SALAIRES, AFIN QUE LE COÛT DE PRODUCTION NE SOIT AUGMENTÉ. TÔT OU TARD L'INFLATION CAUSE DU PRÉJUDICE À TOUS LES OUVRIERS
LE GOUVERNEMENT CANADIEN

À L'OUVRIER
AFIN DE MAINTENIR À UN BAS NIVEAU LE PRIX DE CE QUE VOUS ACHETEZ, IL FAUT "PLAFONNER" LE PRIX DES PRODUITS AGRICOLES. CECI PRÉVIENT D'ABORD L'INFLATION, PUIS LA DÉFLATION ET LA DÉPRESSION ÉCONOMIQUE. L'ÉQUILIBRE PEUT ÊTRE SAUVEGARDÉ AU MOYEN DE LA RÉGLEMENTATION DES PRIX.
LE GOUVERNEMENT CANADIEN

À L'HOMME D'AFFAIRES
LES PRIX PAYÉS PAR LE CONSOMMATEUR NE DOIVENT PAS ÊTRE AUGMENTÉS. IL EST PLUS NÉCESSAIRE QUE JAMAIS DE COMPRIMER LES DÉPENSES PAR DES ÉCONOMIES ET UNE ADMINISTRATION HABILE. L'INFLATION N'ÉPARGNE PAS L'HOMME D'AFFAIRES. LA DÉFLATION ENGENDRE LA BANQUEROUTE.
LE GOUVERNEMENT CANADIEN

À L'HOMME D'AFFAIRES
LE LOYER EST UN ITEM IMPORTANT DANS LE BUDGET DU MÉNAGE. S'IL ÉTAIT PERMIS DE L'AUGMENTER, LE COÛT DE LA VIE S'ÉLEVERAIT AUSSI TÔT. SANS RÉGLEMENTATION, LES LOYERS SERAIENT PLUS ÉLEVÉS, VOS FRAIS D'ENTRETIEN LE SERAIENT AUSSI, ET VOS DOLLARS PERDRAIENT DE LA VALEUR.
LE GOUVERNEMENT CANADIEN

AFIN DE PRÉVENIR L'INFLATION ET LA DÉFLATION (qui suivrait)

les dépenses, les salaires, les prix et les profits doivent être réglementés.

DÉPENSES SALAIRES PRIX PROFITS

La réglementation des prix, des salaires, des dépenses et des profits engendre la sécurité

Si l'un cède

SALAIRES PRIX PROFITS

les autres suivent cet exemple sans tarder, et l'équilibre est rompu.

NOUS POUVONS TOUS COOPÉRER EN DONNANT NOTRE APPUI À LA RÉGLEMENTATION DES PRIX, DES SALAIRES, DES LOYERS ET DES PROFITS.

Cette annonce fait partie d'une série de messages du gouvernement canadien soulignant l'importance d'envoyer la hausse du coût de la vie et de prévenir le danger de la déflation.

Le TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert, Montréal — Tél. Frontenac 3396

Directeur : Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.

Rédacteur en chef : Pierre Forest.

Secrétaire de la Rédaction : Anna-Maria Pigeon, B.A.

Collaborateurs :

Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.

Gérard Picard: secrétaire et organisateur de la C.T.C.C.

L'abbé Jean Bertrand, aumônier.

L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier.

Questions économiques : F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Économique.

Revue des journaux et périodiques : l'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur : J.-René Lapointe.

Aviser légal : Maurice Julien, avocat.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



Une lettre de Mgr Eugène Lapointe à M. A. Charpentier

Baie Ste-Catherine (Saguenay), 19 juillet 1944.

Cher M. Charpentier,

J'avais à peine reçu votre conférence au Château Frontenac, le 21 janvier 1944, que je trouvais ici, au fond d'un tiroir, le projet d'incorporation civile (1912) de la première union ouvrière catholique de l'Amérique, mère de nos syndicats. Peut-être le lirez-vous ou le relirez-vous avec quelque intérêt.

Ce bill fut rédigé par moi-même, avec le concours de Simon Lapointe, avocat, mon cousin et mon élève. Ce bill ne passa pas sans difficulté, on avait tellement peur des unions internationales.

Tel quel il était le fruit de longues études sur les questions ouvrières au pays et à l'étranger. Je dus, pour le faire adopter, biffer le mot CATHOLIQUE et me confiner à peu près dans le champ de l'économique. C'est à peine si je pus glisser dans le texte l'ORGANISATION DU TRAVAIL. Au fond pourtant tout y est.

Il y a de cela 32 ans. J'ai la grande consolation de voir ce grain de sénévé devenu un grand arbre.

Les Syndicats catholiques n'ont pas renié leur "mère" "La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord", de Chicoutimi. Ils se sont pliés à certaines exigences, ont élargi leurs cadres; mais ils ont bien travaillé dans la fidélité aux principes qui ont présidé à leur naissance. Dieu soit loué!

Ils sont aujourd'hui une puissance. Qu'ils croissent donc en force et en efficacité dans l'ordre religieux, social et économique. Je le répète, ma joie est grande de les voir, du sommet de mes 84 ans, s'épanouir en nombre et en bonnes oeuvres, toujours dans l'esprit de leur origine.

Recevez, cher ami, mon sincère compliment pour votre conférence, et tout le bon travail que vous faites, avec mes sentiments affectueusement dévoués.

Eugène LAPOINTE, ptre.

* * *

Le président de la C.T.C.C. a su remercier en termes appropriés Mgr Lapointe de son témoignage précieux. Citons seulement ceci de sa réponse: "La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada vous sera toujours redevable de deux choses: d'abord vos syndicats fondés jadis à Chicoutimi demeureront toujours le berceau de nos syndicats actuels et en plus, le bill qui incorpora la première Fédération ouvrière catholique fondée par vous en cette province restera la source première de la législation actuelle sur l'incorporation syndicale.

FORMULE DE REABONNEMENT

Journal "Le Travail",
3447 Saint-Hubert,
Montréal,

Je vous envoie, ci-inclus, la somme de: ()
pour renouveler mon abonnement au journal

"Le Travail", à partir du mois de . . .

(Un an \$0.60; deux ans \$1.00)

NOM:

ADRESSE:

Que sera la politique de demain ?

Aux treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècle, la politique des gouvernements fut dominée par des expéditions de découvertes et d'agrandissements territoriaux. La France, l'Espagne, l'Angleterre, le Portugal, le Danemark, la Norvège, l'Italie et la Russie cherchaient à conquérir du territoire et à fonder des empires. Nous avons eu alors une politique impérialiste territoriale.

A la fin du dix-huitième, au dix-neuvième et au début du vingtième siècle les peuples ont voulu se débarrasser de leurs rois pour se donner une politique du peuple, par le peuple. Les individus ont alors obtenu le droit de vote sur la politique intérieure et extérieure du pays. En même temps que se développait cette politique démocratique, un régime économique s'épanouissait. En France, en Angleterre, en Russie, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Allemagne, on avait fait la révolution, sanglante ou pacifique, pour que les individus soient libres de choisir leurs représentants et leur administration. Les révolutionnaires de l'époque ne se doutaient pas qu'en enlevant le pouvoir aux rois pour se le donner à eux-mêmes, ce même pouvoir politique leur serait dérobé un jour par les industriels, les commerçants, les banquiers. Toute la politique du dix-neuvième et du vingtième siècle, toutes les guerres n'ont été que des conflits économiques, à l'exception de celle-ci qui est une guerre mi-économique et mi-idéologique. Nous avons donc eu une politique impérialiste économique.

Après la guerre présente, une nouvelle ère, dit-on, commencera et nous aurons une politique ouvrière sociale. Présentement, en Angleterre, le parti travailliste exerce une grande influence. En Nouvelle-Zélande et en Australie ce sont les partis travaillistes qui exercent le pouvoir.

Désormais, il semble bien que les gouvernements se maintiendront au pouvoir en autant qu'ils auront avoir avec eux la classe ouvrière. Voilà pourquoi tous les pays du monde, les Etats-Unis et le Canada compris, préparent des plans d'après-guerre accordant aux ouvriers la plupart des réclamations sociales prônées depuis 25 ans.

Cette politique ouvrière-sociale comprendra surtout l'exécution de travaux d'envergure tels que: routes, maisons, manufactures, etc., et des systèmes d'assurances sociales protégeant l'être humain, du berceau à la tombe.

Ce ne sera pas la lutte pour les conquêtes territoriales ou économiques, mais la lutte pour le travail et des conditions sociales. Il était bon que les territoires fussent connus et explorés. Il était bon que l'on utilisât les richesses du sous-sol. Il est bon maintenant que territoires et richesses satisfassent les besoins des masses.

Dans l'application de cette politique, les représentants choisis par les travailleurs auront donc un rôle très important à remplir, puisque la conduite de la politique intérieure et extérieure du pays sera, en quelque sorte, entre leurs mains. Ils auront à formuler et à fabriquer les lois et les mesures qui accorderont aux travailleurs liberté et bien-être. Ce sera une très grande tâche. Il n'y a pas de doute que les rois de la finance, du commerce et de l'industrie chercheront à dominer toute cette politique ouvrière-sociale. Il sera dans leurs plans d'essayer de rouler l'ouvrier pour dominer comme ils le faisaient avant la guerre. Cependant, dans la mesure où les ouvriers seront préparés à cette politique ouvrière-sociale, ils exerceront une influence dominante. Toutefois, le plus grand danger c'est que nos ouvriers se désintéressent de leurs responsabilités, des charlatans de toutes sortes s'emparent du pouvoir au nom des ouvriers. Nous aurons alors une politique impérialiste socialiste à la Lenine ou à la Karl Max.

Bien des ouvriers sont écoeurés par le seul mot POLITIQUE; ils n'osent même plus s'intéresser à la chose. Pendant ce temps, songent-ils qu'ils sont menés, et très souvent, à l'encontre de leurs intérêts? L'ouvrier n'a donc pas une seule mission à remplir, celle de confectionner des articles de vêtement ou autres, il a le devoir sacré de se nommer des représentants loyaux, de les surveiller, de les conseiller, de les soutenir et de leur dire ce qu'il veut pour le bien-être du pays et des familles.

A. FORTE

Honneur au mérite !

BEAU GESTE DE M. ENGELBERT PLANTE

Le récent concours d'abonnements au journal LE TRAVAIL, dont le résultat sera rendu public au prochain Congrès de la C.T.C.C., a été l'occasion dans plusieurs centres, d'une belle manifestation d'esprit syndical de la part de certains de nos membres.

Il nous fait plaisir de souligner en particulier le beau travail de M. Engelbert Plante, brave syndiqué de Shawinigan. M. Plante a recueilli à lui seul 135 abonnements au journal; il a ainsi remporté le prix de \$10 offert par le Conseil central des Trois-Rivières, à celui qui prendrait le plus d'abonnements dans la région.

Généreux et dévoué jusqu'au bout, M. Plante n'a pas voulu accepter pour lui-même cette prime bien méritée de \$10, et il a demandé qu'on la remette au journal LE TRAVAIL.

J'ai eu le plaisir de faire la connaissance de M. Plante le lendemain du jour où j'avais reçu le chèque de \$10 au nom du journal, lors d'une semaine d'études sociales tenues à La Broquerie de Boucherville, par l'Ecole Sociale Populaire de Montréal.

La présence de M. Plante à cette école de formation so-

ciale ne m'a pas surpris outre-mesure; en effet, je m'étais bien imaginé qu'un homme de la trempe et de la valeur de M. Plante devait être un syndiqué complet, c'est-à-dire un homme qui sait non seulement AGIR mais également ETUDIER . . .

Comme les bonnes habitudes se conservent... M. Plante trouva le tour à La Broquerie d'abonner tous ses confrères d'études qui ne l'étaient déjà, ajoutant du coup dix nouveaux abonnés aux 135 déjà recueillis.

C'est un très grand plaisir pour moi d'offrir à M. Plante au nom du journal nos félicitations et nos remerciements, ainsi que l'expression de notre profonde gratitude. Nous sommes assurés que le bel exemple de M. Plante sera suivi.

Alphonse BEGIN, directeur.

Tout bon syndiqué doit lire et étudier le

**Manuel populaire
d'action sociale et
et syndicale**

* Edité par la Fédération des cercles d'études de la C.T.C.C.

En vente au Service de la librairie de la C.T.C.C. à 3447 rue St-Hubert, Montréal.

Prix : \$0.15 chacun.



Contre
**Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs**



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. BROLET
CHATELAIN

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

Face aux réalités!

Chronique de François-Albert Angers, professeur, sur les questions économiques et sociales dans leurs relations avec les problèmes ouvriers.

Et après l'Angleterre...?

Après l'Angleterre... la Suède! L'exemple de l'organisation coopérative anglaise, que nous avons vu le mois dernier, est caractéristique du tempérament anglo-saxon. Née de la réalité, la coopération y a grandi un peu au hasard des circonstances, sans idées préconçues.

A cause de cela et si magnifiques qu'en aient été les résultats, ils n'ont pas l'éclat qu'on leur trouve dans d'autres pays, où l'idée coopérative fut conçue comme un élément de lutte contre des forces anti-sociales ou anti-nationales puissantes. Peut-être en réalité, la coopérative anglaise, parce qu'elle est plus ancienne, a-t-elle exercé une action préventive qui a empêché le développement aussi intensif en Angleterre de ces forces nocives et joué ainsi un rôle exactement semblable. Quoi qu'il en soit, la chose n'y apparaît pas aussi évidente.

La Suède, au contraire, nous offre l'exemple d'un pays où l'action coopérative s'est proposé un but: mater la dictature économique. Elle y a réussi d'une façon remarquable et dans un temps fort réduit. Car si la première coopérative de consommation en Suède date de 1870, l'expansion véritable de l'idée ne remonte qu'à 1900 et déjà en 1921 l'organisation coopérative suédoise matait son premier trust. Elle a continué depuis et en 1939, elle avait mis à la raison une douzaine de grands cartels ou trusts, dont plusieurs internationaux.

Quoi, me direz-vous! Ces petits magasins du peuple à cinq sous de capital par semaine sont venus à bout des trusts. — Oui, et en 20 à 30 ans seulement.

La méthode suédoise

L'expérience de la Suède est d'autant plus passionnante pour nous qu'elle est plus à notre portée. La Suède, en effet, ressemble plus au Canada que l'Angleterre. Avec sa population totale de quelque six millions, il lui était aussi impossible qu'à nous d'atteindre aux proportions anglaises en matière d'organisation coopérative, proportions impressionnantes et qui ont pu donner au lecteur l'impression qu'il fallait en arriver là pour obtenir des résultats intéressants, donc que la chose se trouvait ainsi hors de notre champ d'action.

Même avec sa petite population, il n'a pas fallu à la Suède un secteur coopératif bien large pour qu'on en obtint les résultats attendus. En 1937, il n'y avait que 551,000 coopérateurs et le chiffre d'affaires global, au détail, atteignait tout juste les 100 millions de dollars, soit 12% seulement du commerce de détail suédois. Et pourtant, quels succès!

Pour les obtenir, les Suédois n'ont pas procédé d'abord autrement que les Anglais. Le petit magasin coopératif, où d'humbles consommateurs viennent souscrire par petits versements le capital nécessaire et assurer le développement de l'entreprise par leurs achats. Et puis, tous ces magasins se fédèrent par l'intermédiaire d'une centrale de gros.

C'est alors que l'histoire du mouvement coopératif suédois acquiert l'un des traits qui font son originalité propre. Au lieu de se résumer dans le

domaine industriel, un peu au hasard, simplement en se laissant guider au fil des besoins immédiats des consommateurs, on choisit de développer des industries là où les trusts exerçaient le plus d'influence, afin de leur faire concurrence et de les forcer à réduire les prix au bénéfice du consommateur. L'avantage qu'on y trouvait était évident: les bénéfices pour le consommateur y étaient plus considérables que dans les industries fortement concurrencées, où les prix se trouvaient ainsi forcément plus normaux.

La lutte contre les trusts

L'idée de cette politique est peut-être venue aux dirigeants du mouvement coopératif suédois par suite de la lutte que leur avaient faite les trusts de la margarine et du sucre avant la guerre de 1914. Quoi qu'il en soit, la **Kooperativa Forbundet** ouvrait, en 1921, son usine de fabrication de la margarine et forçait du jour au lendemain le trust international de ce produit à réduire ses prix en Suède de 59%.

Et les développements se continuèrent. Après le trust de la margarine, ce fut contre le trust national des minoteries que la coopérative se porta, en ouvrant la minoterie **Three Crowns** seulement deux ans après. Résultat: diminution de 47% de la marge entre le prix de la farine et celui du blé.

En 1926, c'était le tour du trust des chaussures en caoutchouc. Les prix tombent encore de 59% et les paysans, qui s'en tenaient aux sabots de bois à cause des prix trop éle-

vés des autres articles, purent se chausser convenablement. Vinrent ensuite le trust des engrais chimiques (baisse de prix de 15%—1928), celui des ampoules électriques (diminution de 37%—1930), du linoléum (autre baisse de 15%), des flocons d'avoine (moins 23%) et du pétrole (diminution de 55% dans la marge entre le prix de gros et le prix de détail).

A la suite de ces réductions sensationnelles dans les prix, la consommation se développa à un fort rythme en Suède, et l'augmentation des ventes qui en résulta absorba le chômage et fit disparaître rapidement les effets naissants de la crise.

David a battu Goliath

Succès remarquable et sans exemple. En aucun autre pays, même chez ceux où l'on a mis de l'avant la menace et la pratique de l'étatisation, n'a-t-on pu obtenir des résultats aussi définitifs et aussi complets en aussi peu de temps. David a battu Goliath, là précisément où d'autres Goliaths, comme l'Etat, avaient échoué ou moins bien réussi.

Quelle leçon pour l'ouvrier! Pensez donc: par la seule décision de s'organiser lui-même, obtenir ainsi des réductions

de prix de 25, 40, 50, 60% sur des produits essentiels. Cela ne vaut-il pas bien des augmentations de salaires?

L'exemple de la Suède confirme donc celui de l'Angleterre en le renforçant. Il montre que l'action coopérative est partout et toujours efficace, chez les petites comme chez les grandes nations. Partout, elle aboutit à une amélioration du sort du peuple d'une façon rapide et plus définitive que toute autre formule.

Il y a une seule condition:

que le peuple veuille vraiment améliorer son sort, c'est-à-dire qu'il soit prêt à agir et non seulement à compter sur les autres, à agir d'une façon constructive et non seulement à gaspiller son effort dans des luttes de prestige.

Ouvriers canadiens-français, vous pouvez, vous aussi, facilement réussir la même chose. Il suffit que vous le vouliez. Quand le voudrez-vous?

François-Albert Angers,
professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Tannerie : 4900, rue Iberville
Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

100%

de notre personnel
appartient au
**Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(SD) Inc.**

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

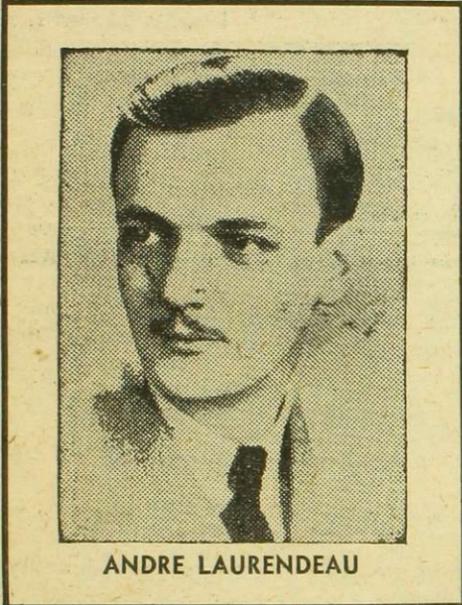
De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,
Sous-ministre

CANADIENS-FRANÇAIS!



ANDRE LAURENDEAU

LA VAGUE IRRESISTIBLE DU

BLOC

RENVERSE PARTOUT LES VIEUX PARTIS : ROUGE
OU BLEU. C'EST UN SIGNE QUE LES VRAIS CA-
NADIENS SE RENDENT COMPTE DE LEUR DEVOIR
ET SONT DESIREUX DE L'ACCOMPLIR.

Le temps d'agir est arrivé!

Homme ou femme, nul ne peut rester indifférent.
A cette heure, tout Canadien-français, véritablement
digne de ce nom, et soucieux de son devoir doit

**VOTEZ ET FAIRE VOTER EN BLOC
POUR LE**

BLOC POPULAIRE CANADIEN

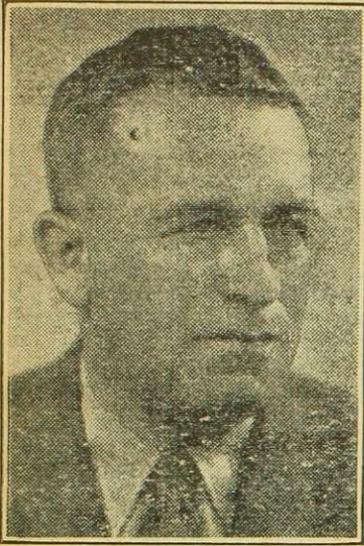
Nous avons une tâche immense à accomplir. En
avant! Nous n'avons pas le droit de nous y dérober.

**TRAVAIL et
QUESTIONS
OUVRIERES**

- Allocations familiales pour suppléer à l'insuffisance du salaire.
- Salaires égaux pour les ouvriers du Québec à ceux des autres provinces et surtout de l'Ontario.
- Abolition méthodique des taudis.
- Logements salubres pour l'ouvrier.
- Protection de l'enfance, de sa santé physique et morale.

La cinquième colonne communiste à l'oeuvre au Canada

(Suite de la 1ère page)



Ouvriers, votez
en bloc
pour
HONORE DESY
candidat du
Bloc Populaire
dans le comté de
MERCIER

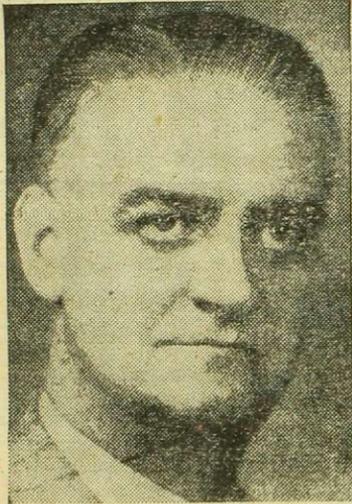
Ouvriers du comté de
SAINT-HYACINTHE,

votez pour

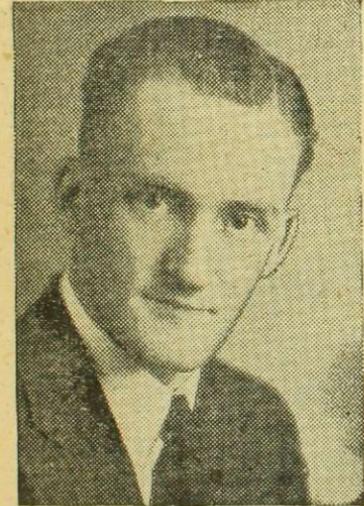
**CHARLES-LEON
LUSSIER**

"Un homme nouveau
pour un programme nou-
veau"

candidat du
**BLOC POPULAIRE
CANADIEN**



CHARLES-LEON LUSSIER



YVON RICARD

Ouvriers du comté de
JOLIETTE,

unissez-vous et votez

pour

**Yvon
RICARD**

candidat du
**BLOC POPULAIRE
CANADIEN**

En bloc pour le BLOC

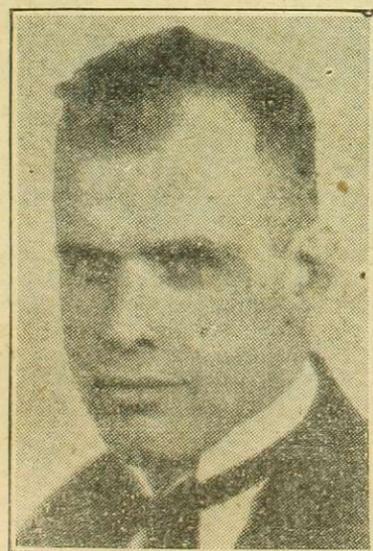
Ouvriers de
SAINT-JACQUES,
votez pour

**Jean-Robert
BONNIER**

candidat officiel du
**BLOC POPULAIRE
CANADIEN**

dans le comté de
Saint-Jacques

Assemblée finale, marché
St-Jacques le 7 août à
8 h. 1/2 p.m.



Exemples de la France, de l'Espagne et du Mexique

Pour se rendre à "l'évidence de tentatives organisées pour rompre l'unité d'un pays", l'on n'a qu'à se rappeler par exemple le cas de pays tels la France, l'Espagne et le Mexique. Le premier a dû passer par un gouvernement de "front populaire", soudoyé par les communistes, gouvernement qui a été la cause de désunion, de haine chez le peuple, gouvernement qui a provoqué par sa faiblesse criminelle la désorganisation de l'industrie nationale par suite des grèves généralisées en 1937, toutes choses qui l'ont affaibli à ce point qu'il n'a pu se relever à temps pour faire face efficacement à l'Allemagne. Les deux autres, après avoir subi les mêmes troubles ont finalement passé par le bain de sang d'une guerre civile épuisante.

Chez nous, au Canada, si nous avons pu éviter jusqu'ici la partie sanglante de ces malheurs, il n'est pas du tout sûr, à moins que l'on mette dès maintenant les communistes à la raison, que nous puissions l'éviter définitivement.

Les communistes canadiens exploitent les querelles de race

Regardons les faits! En cette période difficile où l'unité nationale est presque disloquée, où les querelles intestines entre les races se font souvent violentes, qui attisent le plus les passions et soulèvent davantage les préjugés mesquins entre Anglais et Français, sinon la plupart du temps, les communistes?

Des preuves? Lisez les journaux, les brochures, les livres de nos communistes, écoutez leurs discours et vous constatarez ceci:

Lorsqu'ils s'adressent aux Canadiens français, que disent-ils? Ils ne trouvent pas assez d'épithètes et d'injures pour salir les Anglais! Pour eux, tous les Anglais seraient des exploiters avides, des capitalistes véreux, de véritables ogres quoi! qui se nourrieraient des Canadiens français.

Et lorsque ces mêmes communistes parlent aux Anglais des *French Canadian pea soup*, que d'insanités ils prononcent, que de "grosses peurs" ils trouvent pour provoquer toujours la haine et la division: Québec: c'est un repère de fascistes, c'est un nid de papistes ambitieux désireux de réduire les protestants à l'esclavage...

Exploitation du discours de T.-D. Bouchard

Qu'on se rappelle la joie avec laquelle les communistes donnèrent de la publicité au récent discours de T. D. Bouchard dans les milieux anglais. Souvenez-vous de l'attitude de Fred Rose en Chambre à cette occasion; en plus de renchérir sur le discours du dénigreur des Canadiens français, il demanda, devant "l'imminence du danger", une enquête royale!...

Tout cela fait partie du programme des communistes canadiens pour "aiguïser les hostilités au point où une guerre civile éclatera et affaiblira le pays pour qu'il puisse être conquis sans lutte".

"Diviser pour régner", c'est bien la tactique préférée de la cinquième colonne communiste canadienne.

Cette tactique de division, si on l'emploie pour soulever les deux races française et anglaise entre elles, on l'emploie également et avec plus de cynisme encore pour organiser la lutte des classes de ces mêmes races afin d'obtenir une désagrégation encore plus complète.

Les communistes et les unions ouvrières

Ouvriers canadiens, vous êtes-vous demandé pourquoi les communistes cherchent tant à pénétrer dans vos unions? C'est que vos réunions sont des occasions uniques pour y faire leur propagande subversive.

Pourquoi en particulier s'infiltrèrent-ils avec ténacité dans les unions neutres internationales? C'est que déjà dans ces unions le travail de lutte des classes a été commencé par des chefs opportunistes, c'est que vu la soi-disante neutralité religieuse de ces unions, ils peuvent tout à leur aise distiller habilement leur poison athéiste contre la religion.

L'infiltration des communistes dans les unions neutres internationales existe-t-il réellement, demanderont encore certains ouvriers. Le temps me manque pour répondre comme il le faudrait à cette question. Je me permettrai de signaler un seul fait, mais qui vous en dira long.

Le secrétaire-trésorier général du Congrès des Métiers et du Travail du Canada

(Unions internationales), c'est-à-dire l'homme qui peut contrôler les directives, les communiqués et la littérature de cette union-chef, n'est nul autre que J. A. Pat Sullivan, un communiste notoire qui, au début de la guerre, a été arrêté pour activités contre la sécurité de l'Etat, et a passé plusieurs mois derrière les barreaux.

Un homme ne peut accéder du jour au lendemain à un tel poste de confiance et de responsabilités sans avoir l'appui de certains chefs ou membres influents. De là, il est facile de conclure que la gangrène communiste ronge passablement les unions neutres internationales.

CONCLUSION

Nous n'avons souligné que certains aspects du travail de la cinquième colonne communiste dans notre pays et encore là nous avons dû nous tenir plutôt dans les généralités.

Nous souhaitons ardemment que les Canadiens de toute langue et de toute religion s'aperçoivent du jeu des communistes pour les jeter les uns contre les autres; nous espérons surtout que nos ouvriers, pourront enfin se débarrasser d'unions qui ne sont pas sous leur contrôle et qu'ils pourront former des syndicats faits par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

Ces unions faites par eux-mêmes et pour eux-mêmes, qu'ils ne s'illusionnent pas, ce ne peut être les Unions Internationales menées par des étrangers ou souvent par des communistes; ces unions qui répondent véritablement à leurs besoins économiques, sociaux et nationaux, ça ne peut être que les Syndicats nationaux basés sur les principes de la sociologie chrétienne.

Alphonse BEGIN

Assemblée de la fédération nationale de la chaussure

A sa réunion tenue ces jours passés à la centrale des syndicats catholiques de Québec, sous la présidence de M. Alphonse Roberge, la fédération de la chaussure a approuvé le projet d'établissement d'une caisse-décès sur le plan fédéral ou professionnel. Ce projet sera étudié dans tous ses détails lors du congrès annuel de la fédération qui se tiendra à Plessisville les 12 et 13 août prochains. On estime que cette caisse protégera dès le début, 3,500 ouvriers appartenant à une dizaine de syndicats dans l'industrie de la chaussure.

La fédération a aussi décidé à cette assemblée d'en appeler au Conseil national du travail d'une décision rendue

par le conseil régional rejetant une requête présentée le 4 avril dernier. Cette requête demandait que les taux minima du décret 2256 soient augmentés de 10 p. 100; elle demandait aussi l'obtention du "temps et demi" après la semaine de 48 heures; elle demandait enfin certaines modifications concernant la semaine de vacances payées.

A cette réunion, la fédération a été heureuse d'apprendre par les délégués des syndicats affiliés que la commission des relations ouvrières a émis des certificats de reconnaissance syndicale comme agents négociateurs, qui couvriront sous peu 60 industries dans les différents centres de la province.

**C'est un devoir pour tout
citoyen de voter**

Comité mixte de production

Causerie prononcée par monsieur Alfred Charpentier, président général de la CTCC, à Radio-Canada le 19 juillet 1944

Mes chers amis,

C'est avec empressement que j'ai accepté de participer à la présente émission radio-phonique, sous les auspices de la Commission de Collaboration en matière de production industrielle.

Je remercie cette Commission d'avoir acquiescé à la demande de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, en ayant organisé cette première émission nationale en langue française sur un problème industriel dont l'importance s'est accrue chaque jour depuis le début de la guerre: c'est le problème du rendement maximum de production avec le minimum d'efforts, particulièrement dans les industries de guerre, cela va de soi. La population française du pays, notamment employeurs et ouvriers, appréciera à sa valeur la présente initiative de la Commission de collaboration en matière de production industrielle.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, autrement dit la C.T.C.C., qui groupe tous les syndicats nationaux qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Église catholique, ne s'est jamais fait défaut, depuis 5 ans, de coopérer loyalement avec le gouvernement fédéral en tout ce qui a trait à l'effort de guerre. Aussi ma "Confédération" a-t-elle agréé d'être représentée sur le Comité consultatif de la Commission de collaboration en matière de production industrielle, depuis l'hiver dernier.

Le but dudit Comité consultatif est d'aider la Commission à trouver les moyens propres à accroître la production de guerre, sans que cela tourne au détriment des ouvriers ou de leurs syndicats. On ne pouvait mieux penser, car beaucoup d'ouvriers sont craintifs à ce sujet; ils craignent le surmenage et l'accroissement des bénéfices de l'entreprise sans augmentation de salaire pour eux-mêmes. L'expérience a appris à l'ouvrier que cela lui est déjà arrivé souvent.

Dans le passé, l'ouvrier était facilement exploitable par l'employeur, parce qu'il n'était généralement pas organisé, ne bénéficiait pas d'entente collective et parce qu'il n'était l'objet d'aucune sollicitude particulière des gouvernements.

La situation a changé en ces dernières années. La guerre a créé un esprit de collaboration sans précédent dans

l'industrie. Outre la guerre, ce qui a beaucoup contribué à promouvoir cette collaboration patronale-ouvrière, c'est le progrès énorme depuis 5 ans de l'organisation syndicale, des conventions collectives de travail et de la sollicitude des gouvernements pour les droits des travailleurs.

En Angleterre, la collaboration sur le front industriel fut portée au summum à partir du jour des bombardements aériens par l'ennemi.

Le Canada peut-il viser au même résultat? Ce serait difficile, étant donné l'infériorité de notre organisation professionnelle, patronale et ouvrière, et l'infériorité du développement des conventions collectives. Mais il est néanmoins possible et évidemment désirable d'imiter davantage, en Canada, l'exemple de l'Angleterre. Il convient de former des comités mixtes de production dans chaque entreprise industrielle du pays, petite, moyenne ou grande, et cela, il va sans dire, surtout dans les industries essentielles à l'effort de guerre.

Ici, il faut bien s'entendre: un Comité mixte de production n'a rien à faire avec la négociation d'une convention collective ni avec le règlement des griefs qui en découlent. Ces questions sont laissées entièrement au soin du syndicat professionnel. Le Comité mixte de production s'occupe uniquement des améliorations à apporter à l'organisation technique de l'entreprise: économiser le temps, le matériel, diminuer les absences, prévenir les accidents, procurer les conditions hygiéniques, perfectionner la machinerie, promouvoir et conserver une bonne atmosphère de camaraderie entre les ouvriers et entre eux et la direction de l'entreprise, un esprit d'entente et de mutuelle confiance.

Il ne manque pas d'industries au Canada dans lesquelles cet idéal est réalisé et, dans ces industries, la production pour l'effort de guerre est portée à son plus haut niveau sans surmenage pour l'ouvrier, sans profit excessif pour l'employeur, sans augmentation du coût de production pour l'État, qu'il s'agisse soit d'une industrie de guerre, soit d'une industrie domestique pour les besoins civils.

Bien au contraire, dans le cas d'une industrie de guerre, l'armée canadienne bénéficie par les armements plus abondants et de meilleure qualité mis à sa disposition. Dans le

cas des industries domestiques, la communauté en bénéficie aussi par la qualité et le prix raisonnable des produits mis sur le marché national.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada compte déjà nombre d'entreprises où ses membres siègent sur des comités mixtes de production; elle forme le voeu que ces comités soient constitués dans le plus grand nombre possible des entreprises industrielles du pays; elle souhaite en plus qu'ils aient la garantie de survie afin qu'après avoir contribué à intensifier l'effort de guerre canadien, ils contribuent aussi à perfectionner l'esprit d'équipe entre patrons et ouvriers dans la collaboration en temps de paix.

CLairval 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maisonneuve

Montréal

Echec de trois unions internationales

Une dépêche d'Ottawa nous apprend que le Conseil des relations ouvrières en temps de guerre a rejeté les demandes de trois unions qui voulaient obtenir un certificat de représentant des ouvriers en vue de signer une convention collective avec les patrons. Ces trois unions sont: un local de l'union des métallurgistes d'Amérique qui existe dans la "Steel Company of Canada", l'Association unie des mécaniciens et des chauffeurs de locomotives, des serre-freins et des expéditeurs de trains de l'Aluminum Company of Canada, à Arvida, enfin l'Union canadienne des travailleurs en amiante, groupant certains employés de la compagnie Johnson à Thetford les Mines.

Nous ne dirons rien pour aujourd'hui des deux premiè-

res unions. Quant à la troisième, quelques mots de commentaires s'imposent.

Le Conseil du travail en temps de guerre a eu raison de refuser ce certificat, car, en dépit de prétentions répétées ici et là, cette union ne groupe qu'une toute petite minorité des travailleurs de l'entreprise. "Certains employés", c'est le mot tout choisi pour qualifier cette union qui, loin d'aider les travailleurs de l'industrie de l'amiante à améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail, n'a cherché qu'à créer de la zizanie et du mécontentement parmi les travailleurs.

Le refus que cette union vient d'essayer de la part du Conseil national des relations industrielles en temps de guerre montre qu'elle n'avait rien de sérieux.

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

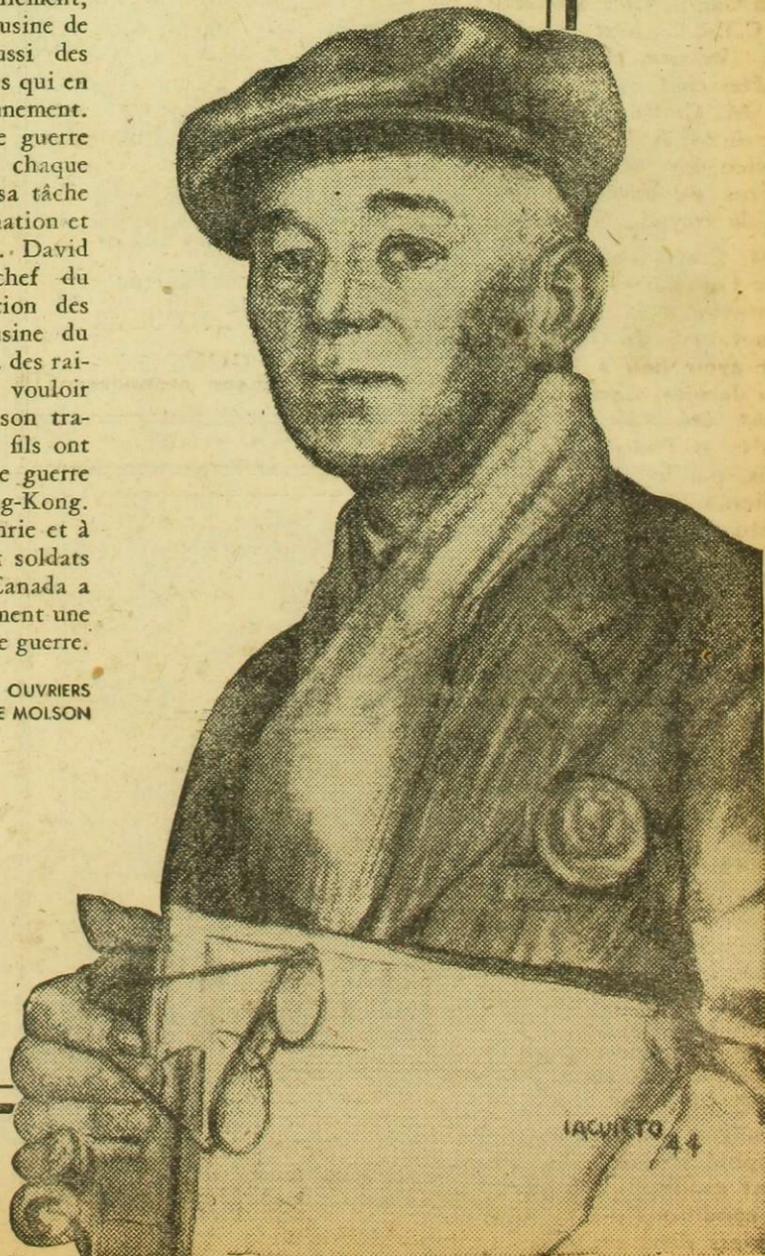
A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

NOS SOLDATS DE L'INDUSTRIE

Tout comme une armée moderne possède des services de transport, de ravitaillement, d'infirmerie, etc., une usine de munitions possède aussi des services de toutes sortes qui en assurent le bon fonctionnement. Et, dans l'industrie de guerre comme dans l'armée, chaque homme s'acquitte de sa tâche avec la même détermination et le même patriotisme. David Guthrie, ci-contre, chef du service de la prévention des accidents dans une usine du Cap-de-la-Madeleine, a des raisons personnelles de vouloir hâter la victoire par son travail, puisque ses deux fils ont été faits prisonniers de guerre par les Japonais à Hong-Kong. C'est grâce à M. Guthrie et à tous les autres loyaux soldats de l'industrie que le Canada a pu édifier aussi rapidement une si puissante industrie de guerre.

PUBLIÉ EN HOMMAGE AUX OUVRIERS CANADIENS PAR LA BRASSERIE MOLSON



Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président.
445, Christophe-Colomb.
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue, Limoilou,
Tél. : 3-3539

1231 EST. DEMONTIGNY.

MONTREAL

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé Gagnon,
président.

Roméo Bellemare,
secrétaire.

Interprétation de l'article du code fédéral du travail ayant trait aux "pratiques déloyales"

Le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre a annoncé sa décision au sujet d'une requête conjointe reçue au mois de mai de la part de la **Bell Telephone Company of Canada** et de l'Association des employés d'usine de cette compagnie. Il s'agissait d'obtenir une interprétation formelle sur certains aspects juridiques de l'article des Règlements sur les relations ouvrières en temps de guerre qui traite de "pratiques déloyales".

D'après l'article en question le patron ne peut contribuer au support pécuniaire, ou autre, d'organisation ouvrière ou union, mais qu'il peut néanmoins permettre à un employé ou représentant d'un de ces corps de conférer avec lui au cours des heures de travail ou de vaquer à l'organisation d'une union au cours des heures de travail, sans déduction de salaire de ce chef.

Les requérants voulaient savoir si le paiement, par une compagnie, des frais d'hôtel et

de voyage d'officiers de l'Association des employés d'usine lorsqu'ils sont en train de négocier un contrat collectif, constitue une pratique répréhensible.

Le 20 juin, le Conseil entendit les arguments des deux requérants, et comme d'autres parties désiraient être entendues sur le même sujet, le Conseil décida de tenir une audition générale sur la portée des règlements en question. Huit organisations furent invitées à déléguer au plus deux représentants chacune à l'audition publique du 23 juin, nommément: la Chambre de commerce canadienne, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association ferroviaire du Canada, l'Association canadienne de la construction, le Congrès canadien des métiers et du travail, la Fédération canadienne catholique du travail, et la Dominion Joint Legislative Committee of the Railway Transportation Brotherhoods.

La décision du Conseil sur

l'affaire de la Bell Telephone, transmise aux parties, se lit comme suit:

"L'interprétation de l'article 19 des règlements sur les relations ouvrières en temps de guerre (C.P. 1003) n'est pas du ressort de ce Conseil, mais vu l'article 45 des règlements à savoir qu'il ne peut y avoir de poursuite pour une prétendue offense à l'encontre desdits règlements, sans l'assentiment du Conseil, celui-ci croit devoir se prononcer comme suit:

"Le Conseil actuel est disposé à permettre une poursuite lorsqu'il y a preuve suffisante d'une pratique déloyale du fait qu'un patron aurait payé les frais de voyage, ou autres, d'un employé ou représentant d'union ou organisation ouvrière, à l'occasion d'assemblées ou de conférences incidentes à des négociations collectives.

"Outre cela, le Conseil ne peut donner aux parties d'autre interprétation de l'article 19."

Un chef ouvrier australien visite M. Charpentier

En fin de semaine, M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., eut la visite, à son bureau, de M. C. A. Crafts, chef ouvrier d'Australie. M. Crafts était accompagné de M. A. D. Staal, chef du service des organisations ouvrières du bureau international du travail.

M. Crafts avait été délégué avec l'un de ses collègues, M. Thornton, à la conférence internationale du travail qui devait avoir lieu à Londres, en juin dernier. Cette conférence ayant été annulée, MM. Crafts et Thornton furent invités, par le mouvement australien, à aller en mission d'enquête auprès du travail organisé des Etats-Unis et du Canada; M. Crafts, en conséquence, a choisi de venir visiter le Canada. M. Charpentier fut honoré de la première visite de M. Crafts auprès des chefs ouvriers de Montréal.

M. Crafts est officier de liaison entre le ministère de la guerre et le conseil australien des unions ouvrières, il est en outre le secrétaire du parti ouvrier d'Australie. M. Crafts a 73 ans et habite l'Australie depuis 46 ans. Répondant aimablement à ses nombreuses questions, M. Charpentier l'a renseigné sur l'organisation et les développements des syndicats nationaux affiliés à la C.T.C.C. M. Crafts a tenu à être renseigné en outre sur la philosophie sociale du mouvement syndical catholique, sur les conditions d'admission des ouvriers dans ses rangs.

M. Crafts a paru très éton-

né d'apprendre que les ouvriers de toute nationalité et religion sont admis dans les syndicats affiliés à la C.T.C.C., en autant qu'ils acquiescent tout bonnement aux principes sociaux catholiques dont les syndicats s'inspirent.

Il a été fort intéressé de savoir que, dans l'ensemble de la province de Québec, les syndicats nationaux, à principes catholiques, sont les plus répandus, notamment dans certaines industries de base.

Grand fut son étonnement d'apprendre que les syndicats de la C.T.C.C. signent, depuis plusieurs années, conjointement avec des unions rivales, des conventions collectives de travail dans plusieurs industries.

M. Crafts s'est déclaré très soucieux d'obtenir les renseignements exacts le plus objectivement possible sur les organisations ouvrières de tout le Canada.

M. Crafts a informé M. Charpentier qu'en Australie un quart des membres des unions ouvrières sont des catholiques et que bon nombre parmi eux occupent des postes de commande dans le travail organisé d'Australie. Presque toutes les unions ouvrières australiennes, dit-il, sont organisées suivant les principes de l'unionisme industriel. Il a paru heureux du fait que la C.T.C.C. tend de plus en plus elle-même à organiser sur cette base.

M. Crafts a formulé à M. Charpentier le désir de le revoir en Australie l'un de ces jours.

ANDRE DUCHARME, b.a., l.l.l.

AVOCAT et PROCUREUR

275 St-Jacques ouest - HA. 2276 - Le soir : 4491 St-Denis - CA. 5846



DANS le grand combat qui se livre pour la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la civilisation, le chimiste industriel a assumé une nouvelle tâche, qui s'ajoute à celle qu'il poursuivait durant la paix: celle de collaborer avec l'industrie dans la défense du mode de vie qu'il a si grandement contribué à créer dans le monde moderne.



CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Siège social, C-I-L House, Montréal

Bureau des ventes à Terre Neuve, Saint-Jean, Terre Neuve

PA221F

MANUEL DE L'INVENTEUR
10\$
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR de BREVETS d'INVENTION
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

Examen de la vue — Lunetterie
De 2 h. à 5 h.; de 7 h. à 9 h.
et sur rendez-vous.
JOSEPH GERMAIN
OPTOMETRISTE
3445, rue St-Denis, Tél. PL. 1313

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS



LA PROVINCE DE QUÉBEC BÉNÉFICIE DU RATIONNEMENT LE PLUS LARGE AU CANADA — Grâce à sa prévoyance et à une sage administration

L'alcool et les spiritueux vendus dans les magasins de la Commission des Liqueurs de Québec proviennent des distilleries canadiennes ou sont importés de pays étrangers.

Le contrôle de ces liqueurs alcooliques relève entièrement du gouvernement fédéral en ce sens que ce dernier perçoit des droits de douane ou d'accise avant de permettre leur mise en vente par les régies provinciales des Liqueurs.

La fabrication du whisky en Ecosse, ayant pratiquement cessé depuis la guerre, et la production des distilleries canadiennes étant surtout destinée aux besoins du conflit actuel, ceci explique que le gouvernement fédéral a restreint la consommation des liqueurs alcooliques à 70% de la quantité consommée durant la période de 12 mois expirant le 31 octobre 1942.

De plus, il faut reconnaître que par suite de la hausse des salaires le nombre des consommateurs depuis le début des hostilités a graduellement augmenté.

En dépit de ces faits, la Commission des liqueurs de Québec peut continuer à fournir au public

acheteur une quantité raisonnable de liqueurs alcooliques — grâce à sa prévoyance et à une sage administration.

Inutile d'insister que la situation dans la Province de Québec à l'égard du public est plus favorable que celle qui existe dans toutes les autres provinces du Dominion. Ce fait d'ailleurs est irréfutable.

Depuis 1942, la Commission des liqueurs a essayé par tous les moyens à sa disposition de réduire les inconvénients résultant de ces restrictions imposées par le gouvernement fédéral mais jugées nécessaires et indispensables pour nous aider à gagner la guerre.

Publiée par la

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

Courtes nouvelles de . . .

QUEBEC

Assemblée du Conseil général des syndicats

A la dernière séance du Conseil général des syndicats tenue sous la présidence de M. Henri Petit, à la centrale de la rue Caron, un délégué a fait rapport de la rencontre qu'ont eue dernièrement un groupe de syndiqués avec M. Louis Trottier, président de la Commission d'assurance-chômage. Les syndiqués sont des plus satisfaits de cet échange de vues qui a permis aux uns et aux autres de discuter franchement et amicalement les problèmes qui découlent de l'application de cette mesure en ce qui concerne le district de Québec. Le Conseil général a désigné cette année M. Lucien Dorion pour suivre le cours de formation sociale que donne à Boucherville l'École Sociale Populaire de Montréal. Enfin, une bonne partie de la séance a porté sur un débat relatif aux moyens d'intensifier le service de publicité de l'organisme syndical de notre ville.

Il est bon de noter aussi le rapport de l'organisateur, M. Alphonse Roberge. Ce dernier a souligné que nos syndicats utilisaient à plein rendement la stipulation de la nouvelle loi des relations ouvrières touchant l'arbitrage. Actuellement, au moins cinq syndicats de Québec et des alentours recourent à cette procédure pour décider de différends survenus entre patrons et ouvriers.

Journées d'études

Le Conseil général des syndicats catholiques de Québec organise pour les 18, 19 et 20 août des "journées d'études" fort importantes. On y résumera en quelque sorte les leçons de la semaine d'études sociales de Boucherville. C'est le R. Père Cousineau, jésuite, aumônier des syndicats à Sorrel, qui dirigera ces réunions.

Que les syndiqués se fassent un devoir d'y être présents.

SHAWINIGAN

Demande raisonnable

Le syndicat national de l'aluminium de Shawinigan a présenté dernièrement au Conseil régional du travail une requête pour obtenir que les salaires de l'aluminerie de Shawinigan soient portés au niveau de ceux que paie la même compagnie à Arvida.

La réclamation du syndicat national sera étudiée à la prochaine réunion du Conseil régional du travail, soit le 18 juillet. M. René Harmégnies sera le représentant des ouvriers de Shawinigan devant le conseil.

Le coût de la vie étant sensiblement le même à Shawinigan et à Arvida, le genre d'emploi étant le même, les conditions de travail étant les mêmes, il n'y a pas de raison pour que les salaires des ouvriers de Shawinigan soient inférieurs à ceux des employés de l'établissement d'Arvida. N'importe-t-il pas d'abord de mettre sur le même pied tous les travailleurs d'une même industrie? Malheureusement, ce n'est pas ce qui existe, et ceci crée nécessairement du mécontentement. Surtout dans une entreprise du genre de l'Aluminum Company of Canada, une telle différence n'a pas sa raison d'être.

MONTREAL

M. E. A. La Caire, propagandiste général du secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal, nous communique les nouvelles suivantes:

Un contrat à la Dominion Coal

Un nouveau contrat vient d'être signé entre le syndicat catholique des déchargeurs de charbon de Montréal et banlieue et la Dominion Coal. Ce contrat comporte quelques améliorations sur celui de l'an dernier.

Employés de pompes funèbres

Le 17 juillet, le syndicat des employés de pompes funèbres a renouvelé son contrat pour une autre année sans aucune modification.

Chez les concierges d'écoles

Les concierges d'écoles ont obtenu le fond de pension basé sur le plan du gouvernement fédéral ainsi que deux semaines de vacances payées. Les autres conditions et améliorations demandées sont actuellement soumises à l'arbitrage.

Organisations en marche

Chez les employés du commerce et de l'alimentation, l'organisation va bon train. Nous espérons des résultats sous peu. Il en est ainsi de la Belding-Corticelli.

TROIS-RIVIERES

La "Wayagamack" reconnaît le Syndicat catholique

Les Trois-Rivières, 20 (D. N.C.) — Le Syndicat national catholique des employés de la pulpe et du papier de la Wayagamack vient d'être reconnu par l'office des relations industrielles comme le représentant autorisé des faiseurs de papier de la Wayagamack pour traiter avec cette compagnie.

En conséquence, le Syndicat national est autorisé à entreprendre des négociations au nom des faiseurs de papier de la Wayagamack dans le but de conclure une convention collective.

Des élections à l'horizon

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

MASONITE

Coin Papineau et De Montigny

TEN TEST

Téléphone :

BEAVER BOARD

CH. 1300

Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Le prochain congrès de la C.T.C.C.

La présente édition du journal officiel de la C.T.C.C. se doit de fournir à ses lecteurs des renseignements utiles concernant le congrès qui sera tenu aux Trois-Rivières les 17, 18, 19 et 20 septembre prochain.

Nous attirons particulièrement l'attention des officiers et des membres sur les articles suivants de la constitution de la C.T.C.C.: Art. 4, 7e paragraphe: "Aucun corps affilié à la C.T.C.C. ne pourra nommer un de ses membres pour le représenter au Congrès annuel de la C.T.C.C., à moins que le syndicat dudit délégué ne se soit acquitté de toutes ses redevances envers la C.T.C.C. et les autres corps supérieurs auxquels il est justifiable".

Art. 17: "Les délégués doi-

vent être élus au moins deux semaines avant le Congrès. Les lettres qui les accèdent, leur nom, leur adresse, le nombre de membres cotisants qu'ils représentent doivent être envoyés au secrétaire de la Confédération au moins dix jours avant l'ouverture du Congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le Comité des lettres de créance."

Art. 27: "Toutes les résolutions qui doivent être soumises au congrès de la C.T.C.C. devront passer tout d'abord par les fédérations ou conseils centraux, selon le cas; les fédérations et les conseils centraux devront faire parvenir lesdites résolutions au secrétaire général de la C.T.C.C. au moins trente jours avant la date d'ouverture du Congrès."

MINISTERE DU TRAVAIL

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules, des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,
Ministre

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

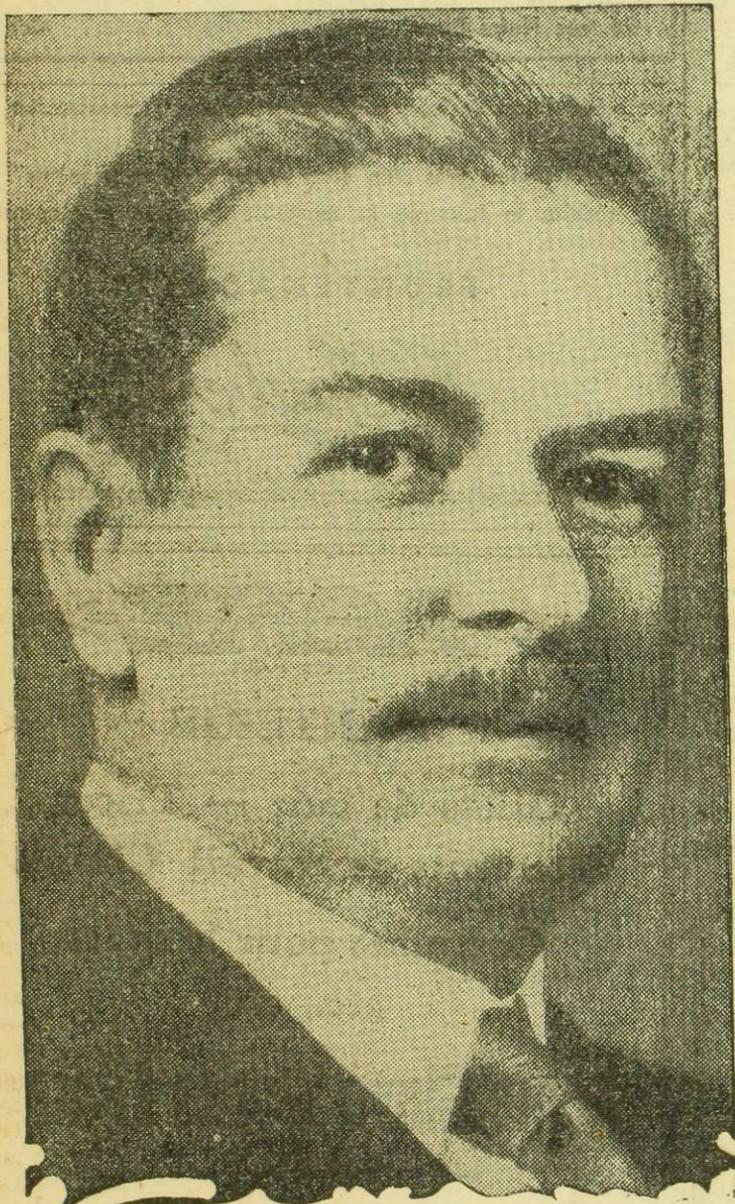
J. O'Connell MAHER,
sous-ministre adjoint

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN

Tél. LANcaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

UNE POLITIQUE D'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE ET DE PROGRÈS DANS TOUS LES DOMAINES



L'HON. MAURICE DUPLESSIS

*Jugez l'homme à ses oeuvres.
Comparez les candidats.
Faites le bilan des administrations.
Justice et reconnaissance à l'hon.
Maurice Duplessis le véritable
champion de l'autonomie
provinciale.*

CE QUE L'UNION NATIONALE À ACCOMPLI SANS TAXER

\$35,000,000 en crédit agricole (réclamé depuis 40 ans);
la pension aux vieillards, aux aveugles, aux mères nécessiteuses et aux orphelins;
office des salaires raisonnables;
augmentation des salaires des ouvriers;
amélioration de la loi des conventions collectives;
reconnaissance officielle des droits de l'ouvrier à l'usine;
représentation des ouvriers au conseil d'importants organismes provinciaux;
choix du médecin par l'accidenté;
protection de l'ouvrier contre les frais judiciaires élevés;
création de l'école des Mines affiliée à l'Université Laval; mine-école en plein district minier; école des pêcheries; école supérieure du commerce à Québec; construction d'écoles moyennes d'agriculture; orphelinat agricole du Lac Sergent; nombreuses écoles et chapelles dans les régions de colonisation; etc.;

L'Union Nationale a donné du pain et travail aux chômeurs; a versé \$74,000,000 en secours directs et travaux; a empêché l'exode des cultivateurs vers les villes; a amélioré le sort des bûcherons; en un mot a orienté la législation et l'administration de la province vers la sauvegarde du capital humain et vers une saine politique familiale, sociale et nationale;

A empêché le mouillage des obligations ou débetures; elle a prohibé à ses ministres de rester ou de devenir directeurs de compagnies; elle a donné du travail aux chômeurs dans toutes les villes; elle a dépensé des millions pour la jeunesse; aucun gouvernement n'a tant fait en si peu de temps;

elle a amélioré la Voirie dans une proportion de 33 p.c.; elle a fait disparaître un grand nombre de traverses à niveau; elle a relié les paroisses et les villages par une voie rurale;

a empêché les abus en pays de colonisation; elle a mis à la raison les marchands qui paralysaient et tyrannisaient les colons; elle a obligé les compagnies à s'incorporer dans la province;

elle a construit des ponts : pont Charlemagne, pont du boulevard Pie IX, etc.;

a créé la route Montréal-Mont-Laurier-Senneterre; elle a refait la route Montréal-Québec; la route Montréal-St-Jérôme, Mont-Laurier, etc.;

elle a construit le boulevard Métropolitain; le Jardin Botanique; elle a fait de l'île Ste-Hélène un parc incomparable, etc.

ET TOUT CECI EN TROIS ANS

VOTEZ POUR L'UNION NATIONALE



Ouvriers du comté de St-Jean, vous savez que je me suis toujours fait un devoir de défendre et revendiquer vos droits — je sollicite votre appui dans cette présente élection.

Paul Beaulieu, C.A.

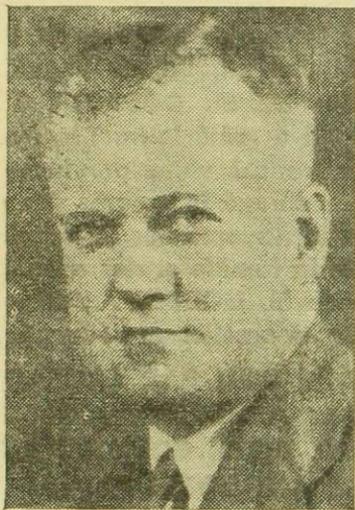
candidat de l'UNION NATIONALE dans le comté de St-Jean.

Ouvriers du comté de DRUMMOND

je vous cotoie de-
toie depuis des
années et je con-
naiss vos besoins.

VOTEZ POUR
**ROBERT
BERNARD**

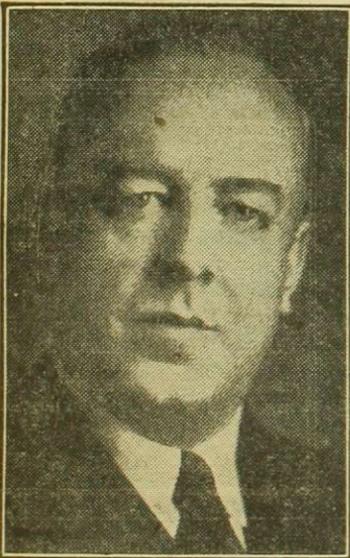
candidat de
L'UNION
NATIONALE.



L'UNION FAIT
LA FORCE

Compliments de
**Me ALEXANDRE
TACHE, C. R.**

candidat de
L'UNION
NATIONALE
dans le comté de
HULL



Cours par correspondance pour les électriciens

(Lettre adressée aux Conseils centraux et aux Fédérations par M. Alfred Charpentier).

Cher confrère,
Dans sa livraison de juillet, **Le Travail** annonçait très brièvement la nouvelle que M. Roland Pagé, grand ami des syndicats nationaux et l'un des premiers contremaîtres de l'usine d'Arvida, était l'auteur d'un cours en français, par correspondance, en électricité.

M. Pagé donne son cours depuis au delà d'un an déjà, aux apprentis électriciens de la grande aluminerie d'Arvida.

En outre d'avoir obtenu à cette fin l'approbation des ingénieurs et contremaîtres en électricité de l'Aluminum Co. of Canada, M. Pagé a obtenu plusieurs autres nombreux témoignages d'appréciation, notamment de M. J. B. Naylor, surintendant du service de l'entretien du département électrique de l'aluminerie d'Arvida, et du R. Frère Dancier François, professeur de physique à l'école supérieure de St-Joseph d'Arvida.

M. Pagé m'a honoré d'une visite à mon bureau à la mi-juillet. Il m'a confié son très grand désir de faire bénéficier de son cours tous les ouvriers électriciens soucieux de parfaire leur compétence et tous les apprentis qui aspirent à devenir pour le moins d'excellents compagnons électriciens.

Le cours de M. Pagé est le premier dans notre pays, fait en français. Ce n'est pas une traduction d'aucun manuel anglais sur ce sujet; il est le fruit de son expérience de 22 années de pratique et sa compétence a coûté cinq années d'efforts à son auteur.

Ce cours n'est pas destiné à former des techniciens en

électricité comme les diplômés des Ecoles techniques. Dans son cours, M. Pagé a remplacé les mathématiques par de nombreux exemples sous forme de dessins et graphiques. Ce cours est destiné exclusivement à former de bons ouvriers électriciens connaissant bien les éléments de leur métier et capables d'exécuter leur travail à la perfection.

Ce cours est écrit dans un langage d'ouvrier mis absolument à la portée de tous, même de ceux qui n'ont pas un gros bagage d'instruction.

Les 60 leçons du cours de M. Pagé constituent un effort vraiment patriotique de sa part, car il s'y est donné pour aider les siens, c'est-à-dire les ouvriers canadiens-français; pour les aider à augmenter leur compétence professionnelle et leur valeur, aux yeux de leurs employeurs.

Je demande instamment à tous nos militants de propager autour d'eux cette bonne nouvelle et, encore mieux, d'engager les ouvriers électriciens dans nos rangs, qui en sentiraient le besoin, à suivre le cours par correspondance de M. Pagé; je les prie aussi de conseiller aux membres de nos syndicats de faire suivre le cours par ceux de leurs enfants qui aimeraient apprendre le métier d'électricien. L'adresse de M. Roland Pagé est 621 rue Mellon, Arvida, P. Q.

Agréez, cher confrère pour vous-même et pour les membres de votre Conseil ou Fédération, l'assurance de mes sentiments très fraternels.

Bien à vous,

Alfred Charpentier,
président général de la CTCC

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

EDIFICE THEMIS — SUITE 507

10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL

LANcaster 9333

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Hon. Hector PERRIER, C.R., ministre
Jean BRUCHESI, sous-ministre

Les Ecoles d'Arts et Métiers

COURS DU JOUR ET DU SOIR

dans les principaux centres industriels de la province
7345, RUE GARNIER — TÉL. CRescent 2151

Vote bien qui vote pour ASSELIN

Elisez

Me EDOUARD

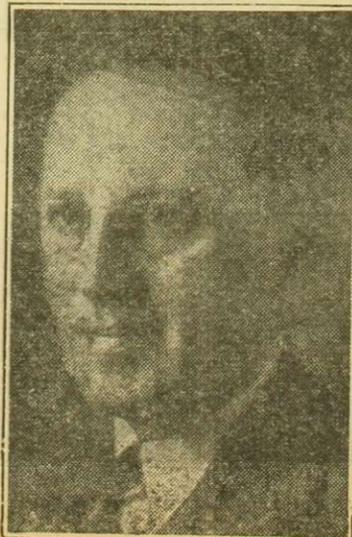
ASSELIN

candidat de

L'Union Nationale

dans le comté de

MERCIER



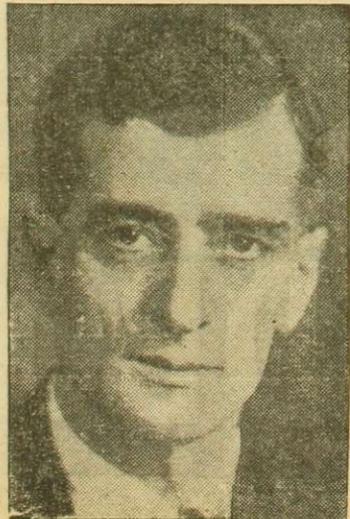
Ouvriers du comté de JOLIETTE,

Votez pour un des vôtres qui s'est toujours fait votre défenseur à l'Assemblée Législative.

Réélisez

**Antonio
BARRETTE**

candidat de
L'UNION
NATIONALE



ANTONIO BARRETTE

Réunion de la Fédération Nationale de l'Aluminium

La Fédération nationale de l'aluminium s'est réunie à Shawinigan les 1er et 2 juillet 1944.

Des délégués représentant les travailleurs de l'aluminium d'Arvida, Shawinigan, Ile Maligne, de Beauharnois et La Tuque se sont rassemblés, samedi et dimanche, pour le congrès annuel de la fédération nationale des travailleurs de l'Aluminium Inc. Nous remarquons aussi la présence de M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C.

Plusieurs résolutions importantes furent adoptées. La fusion de la fédération de l'aluminium avec celle de la métallurgie fut acceptée en principe car tous les ouvriers employés à la transformation des métaux lourds et légers ont des intérêts et doivent pour les défendre être unis en une organisation forte et puissante.

La fédération va continuer ses efforts et ses pressions pour obtenir encore d'autres améliorations dans les conditions de travail des ouvriers: diminution du nombre de cuves par homme, généralisation des machines à briser la croûte, disposition des gaz, fumées et poussières et autres améliorations.

Une résolution fut passée pour demander à la Wartime Housing de baisser le prix trop élevé de ses loyers.

Une protestation sera envoyée à Radio-Canada et à la Canadian Press contre la publicité trop généreuse accordée aux agitateurs qui ont envahi le monde ouvrier, tels que Cutler et Jodoin, et contre le concours que leur donne Radio-Canada en annonçant leurs moindres faits et gestes, en accreditant à leur sujet des nouvelles non fondées, ainsi qu'il fut fait encore vendredi le 30 juin pour une déclaration de Cutler remplie de chantage et de mensonges.

M. René Harmegnies, membre de la commission nationale des relations ouvrières, a été nommé officiellement organisateur de la fédération.

Voici les nouveaux officiers élus: président, Gérard Dallaire, Arvida; 1er vice-président, François Allard, Shawinigan; Gauthier, Ile Maligne; sec.-2e vice-président, Vincent trésorier, J.-B. Bellemare, Arvida; vérificateurs: Em. Paquet, Shawinigan, et Léonce Laforest, Ile Maligne; directeurs: Naz. Lachance, Beauharnois, et Réal Chartrand, La Tuque.

La fédération nationale de l'aluminium, plus forte que jamais, continuera son travail pour faire triompher les justes revendications des employés de l'industrie de l'aluminium.

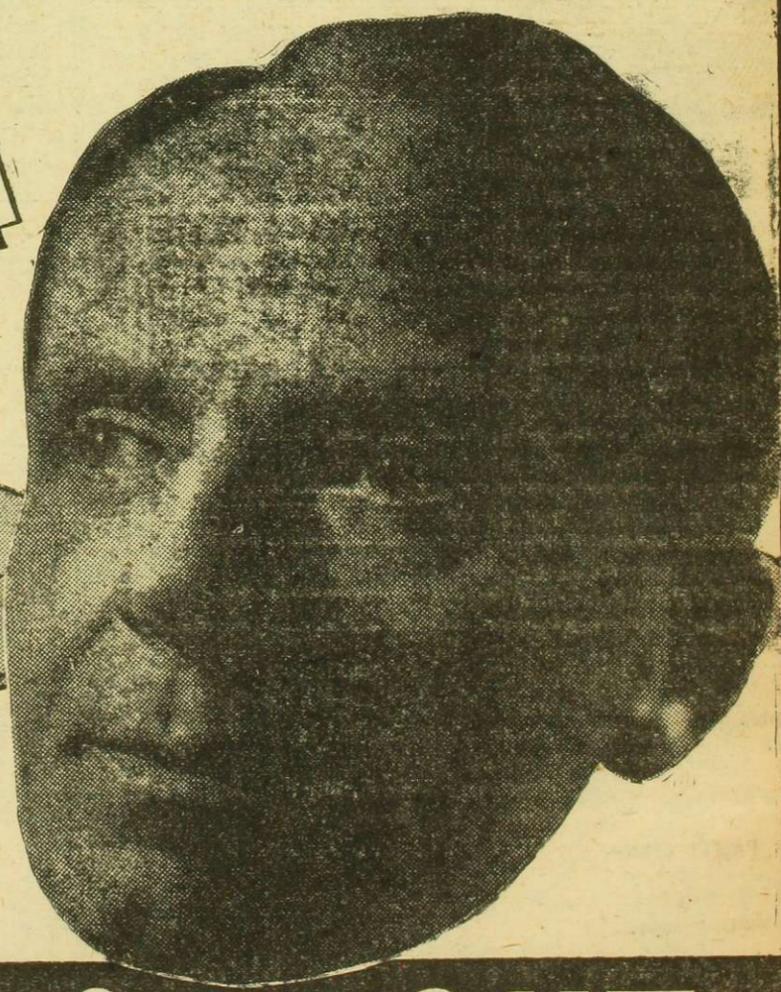
GASTON GIBEAULT
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
TEL. 60 3 rue Préfontaine

Encouragez
nos annonceurs

Votez pour votre avenir



En cinq ans, le gouvernement de M. Godbout a accompli une oeuvre IMMENSE. Rien n'a été négligé pour imprimer à notre province, lourdement endettée sous le régime Duplessis, un élan extraordinaire vers un progrès durable. Les cultivateurs, les ouvriers, la famille, l'industrie, le commerce ont subi une vigoureuse impulsion parce que le GOUVERNEMENT DE M. GODBOUT S'EST OCCUPÉ DE VOUS, parce qu'il a mâté le trust hydroélectrique, assaini les finances; affranchi votre province économiquement; parce qu'il a encouragé le progrès des coopératives agricoles; parce qu'il a adopté des lois sociales nécessaires à la protection de la famille et des déshérités; parce que le gouvernement de M. GODBOUT s'est occupé de l'avenir de votre famille en améliorant l'éducation de vos enfants. ON N'AMÉLIORE RIEN PAR LA HAINE ET LE FANATISME! SONGEZ À VOTRE AVENIR EN JUGANT LE GOUVERNEMENT DE M. GODBOUT À SES OEUVRES ET EN LUI REDONNANT VOTRE APPUI



Votez pour GODBOUT

La Campagne Canadienne

(R. P. Adélaré Dugré, S.J.)

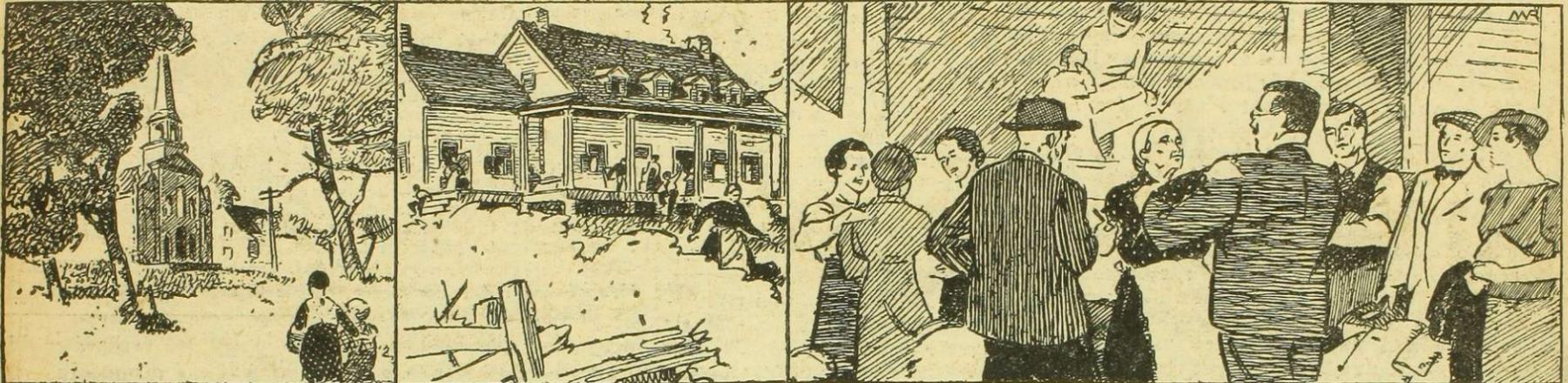
Editeur: l'Association Cath. des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières.

Illustrateur: MAURICE RAYMOND, Montréal
Commentateur: LEOVIDE FRANCOEUR, M.D. Saint-Tite, (Champlain).

Grâce à la courtoisie du R. P. Adélaré Dugré, S.J. et de l'éditeur "Le Messager" nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs: "La Campagne canadienne". Le R. P. Provincial de la Compagnie de Jésus a su faire passer dans son livre toute l'âme canadienne. Ce roman résumé, illustré par un jeune artiste plein de talent, M. Maurice Raymond, 410 Est, Beaubien, Montréal, se gravera davantage, par la puissance de l'image, dans la mémoire des jeunes. L'A. C. V. est aussi heureuse de vous présenter un nouveau commentateur dans la personne du Dr Léovide Francoeur, St-Tite, comté de Champlain. Médecin recherché, le docteur Francoeur veut bien, outre les soucis de sa profession, mettre au service de sa race les talents multiples dont Dieu l'a doué.

(Suite du dernier numéro)

LES EDITEURS

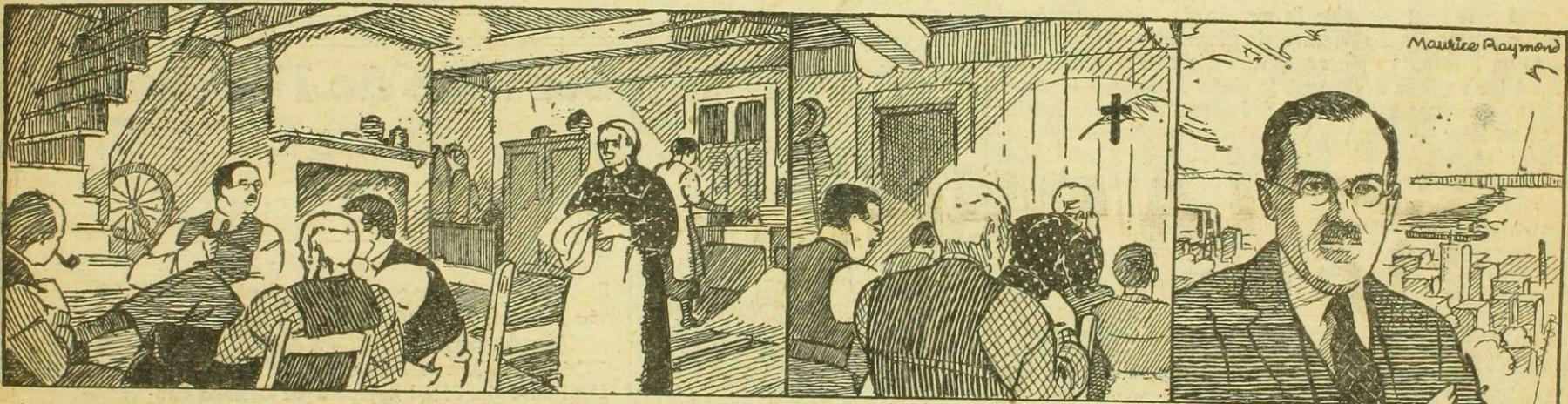


L'église était restée la même, élégante et svelte... le presbytère refait à neuf... Baptiste, qui comme un triomphateur saluait à droite et à gauche, répondait à François; Harold s'intéressait à faire trotter son massif cheval de ferme. Gladys cherchait à suivre la conversation. Fanny regardait avec une curiosité mal éveillée.

Du bout de son parapluie, François montra, à sa femme une maison étalant ses persiennes vertes et ses larges verandas. "C'est là", dit-il. C'était bien le chez-nous d'autrefois. A la maison, on avait reconnu la voiture qu'on guettait depuis longtemps. Sur la galerie, avaient pris place Marie avec son tablier à dentelle, Philippe et Léon.

Bon! un mouchoir s'agite dans l'air. Marie n'y tient plus, elle part au devant et répète: Voyons, c'est bien vous autres toujours? François tout ému se précipite à sa rencontre. Des exclamations, des cris de joie. Ensemble, ils se rendent à la maison.

Harold et sa mère, un peu perdus dans tout ce tumulte attendaient demi souriants, demi ennuyés la fin de cette scène. Louise, épouse de Philippe sentit d'instinct que cette belle-soeur ne ressemblait pas aux autres. Elle la salua et la conduisit à la chambre des étrangers, et ce fut le souper et la veillée de famille.



Le souper fini, Fanny se retira dans sa chambre. Les jeunes veillèrent au salon, les vieux dans l'allonge. C'est là qu'on fit la causerie en fumant la pipe. Les femmes achevaient d'y laver la vaisselle. La vieille Marie, tout en essuyant longuement les assiettes, se mêlait à la conversation.

Mais Louis? demanda tout-à-coup François, avez-vous eu de ses nouvelles? Louis, c'était le prêtre, plus âgé que François, maintenant curé dans le diocèse d'Ottawa. Justement, dit Baptiste, il arrive dimanche soir. Il vient pour le grand souper. "C'est un peu ton diner de noce, pauvre vieux", reprit Philippe, depuis 20 ans que le père attend cela.

Les derniers bonsoirs échangés, Marie tirant son grand chapelet, s'agenouilla pour la prière du soir. La famille répondit aux pieuses invocations de grand-mère. Puis l'on se distribua les chambres. Marie et François avant de s'endormir s'étaient dit et se dit leur bonheur d'avoir enfin revu François.

François revit dans sa mémoire ses rêves et ses idéals d'antan et la vie d'aujourd'hui... Médecin dans l'âme, il s'était fait une situation des plus enviabiles dans le voisinage de Duluth, Etats-Unis. Sorti brillant, de l'Université Laval, il avait pensé que, pauvre et sans protection dans son pays, il ne serait jamais qu'un petit médecin de campagne.

(suite au prochain numéro)

Ouvriers de Mercier,
votez pour le candidat
du

PARTI LIBERAL

dans le comté de

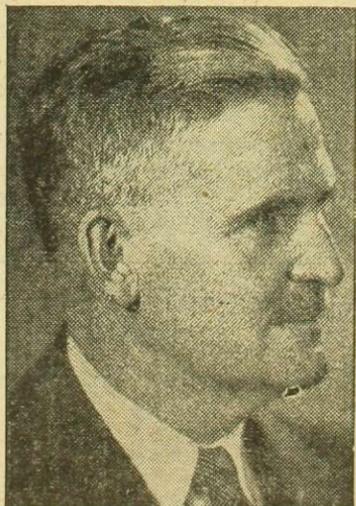
Mercier



L'honorable

Jos.-A. Francoeur

L'AMI DES TRAVAILLEURS.



VOTEZ POUR

RAOUL O.

PICARD

candidat

LIBERAL

pour le comté de

ST-HYACINTHE

Commandez votre charbon immédiatement

Les maîtresses de maison qui, l'automne dernier, ont vu arriver les jours froids avant qu'une seule tonne de charbon n'ait été rentrée dans leur cave ne s'y laisseront probablement pas prendre de sitôt. Avec la rareté de la main-d'oeuvre, il est probable qu'il sera encore plus difficile cet automne de faire la livraison du charbon. Il serait donc sage de commander dès maintenant le combustible dont on a besoin et d'en accepter la livraison au jour et à l'heure qui convient le mieux au vendeur.

Le ministre des Munitions, l'hon. C. D. Howe, fait aussi remarquer que la coupe du bois de chauffage au Canada a (Suite à la page seize)

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

(Suite de la page 2)

serait alors pire que la tyrannie que nous combattons. L'essence de la charte est le gouvernement par la loi et seul un gouvernement par la loi peut assurer à tous les quatre libertés. Gouvernement par la loi signifie que personne, gouvernants ou gouvernés, n'est au-dessus de la loi. Ici, le Barreau est intéressé au suprême degré.

Le jour D signifie aussi le commencement de la rétribution des criminels qui se sont trop longtemps moqués de la loi et de l'ordre. Le jour de l'invasion est le symbole de l'inévitable triomphe de l'administration de la justice.

Autant de raisons qui expliquent l'intérêt des avocats pour l'invasion.

Inter alia, The Fortnightly Law Journal (Toronto), vol. 14 (juin 15, 1944), 17, 18.

ROOSEVELT ET LA PAIX

La déclaration de Roosevelt sur la paix reste dans les généralités. Elle rappelle de façon frappante la Ligue des Nations avec, toutefois, une plus grande autorité accordée au conseil.

La difficulté de l'organisation internationale est celle de la mise en vigueur. Faute de quoi (ainsi pas de sanctions contre Mussolini jadis), c'est glisser droit sur le chemin de la guerre. C'est pourquoi aux Etats-Unis, des organisations préconisent de plus en plus la thèse française d'une police internationale. M. Roosevelt préfère le maintien des forces militaires nationales des nations membres, chacune acceptant sa part de responsabilité pour le maintien de la paix proportionnellement à sa capacité.

Des entrevues avec les autorités du département d'Etat, dit Roosevelt, indiquent que le peuple américain ne veut pas de mandat international plus étendu que requis par l'organisation qu'il prévoit.

Par contre il faut signaler le succès de l'"International Petition". Le signataire s'y déclare simplement en faveur d'une organisation internationale composée des représentants des peuples dont les nations acceptent la règle de la loi, — d'une judicature internationale consacrée à l'obtention de la justice politique et sociale, — d'une police internationale pour prévenir l'agression et assurer le respect de la loi et de l'ordre. Les enquêtes Gallup marquent elles aussi un progrès du point de vue international. Ce qui, pour la paix, vaut mieux qu'une triple: il est temps pour les Américains de signifier leur acceptation des responsabilités internationales.

Way Station or Terminal, The Commonweal, vol. XL (juin 30 1944) 243, 244.

IMPLICATIONS DE L'ATELIER FERME

Sans prétendre partager les vues du rédacteur, nous rapportons ici à titre d'information les remarques qu'a provoquées dans "The Gazette" la prétention de la Canadian Brotherhood à jouir d'une clause d'atelier fermé dans son contrat avec la Compagnie des Tramways de Montréal.

Aux membres de la Commission qui demandaient à M. J. E. McGuire ce qu'il adviendrait des employés de tramways aujourd'hui dans l'armée qui demanderaient en vertu de la loi fédérale à être réinstallés dans leur ancien emploi, celui répondit qu'en principe ceux-ci devraient entrer dans la Canadian Brotherhood ou être renvoyés par la Compagnie. Des contrats basés sur ce principe, ajoute le commentateur anglais, ont donné satisfaction notamment dans la construction, les chemins de fer, les imprimeurs; mais il est très discutable d'y voir un principe applicable à toutes les industries ou à toutes les exploitations où les unions sont établies.

Essentiellement, note-t-il, elle est un déni de la liberté démocratique individuelle d'appuyer ou non une agence de négociation collective ou une union particulière. Son principal motif, son effet capital en tout cas, ajoute-t-il, est le contrôle indéfini d'une union sur ses membres, sur la compagnie et sur leurs relations de travail, surtout lorsque les contributions unionistes sont déduites des enveloppes de paie par la compagnie pour être ensuite retournées à l'union.

The Gazette, Montréal, lundi, 26 juin, p. 8.

Nouvelles de Plessisville

De Plessisville, M. L.-L. Hardy, agent d'affaires, nous fait tenir les nouvelles suivantes:

Le Syndicat des Employés de la Fonderie de Plessisville, le Syndicat des Employés de la Tricoterie Somerset et l'Association des Institutrices Rurales du District No 47 ont été récemment reconnus par la Commission des Relations Ouvrières.

L'Association des Institutrices Rurales du District No 47 passaient le 28 juillet, une convention collective avec la Commission Scolaire de Plessisville. Le minimum du salaire est de \$600 par année et l'échelle varie de \$600 à \$800. Leurs conditions de travail sont bien définies. Les institutrices voient enfin

leur travail récompensé.

La Convention collective de la Tricoterie Somerset est renouvelée. Le principal changement consiste dans une semaine de vacances payées, à la fin de juillet.

Une semaine de vacances payées est également accordée chez Eudore Fournier & Fils, manufacturiers de chaussures et tanneur.

L'aumônier des Syndicats, M. l'abbé Masson, vient de quitter Plessisville, où il a accompli un travail considérable. Ces jours derniers, une soirée d'adieu a eu lieu pour rendre à l'ancien aumônier un témoignage mérité de reconnaissance et lui assurer du meilleur souvenir des syndiqués.

Où le Canada en est rendu dans l'effort de guerre

(Extrait d'un discours récent de l'hon. Mitchell, ministre du Travail)

A la fin de 1943, nos armes comptaient plus d'hommes et plus de femmes qu'à toute autre époque de notre histoire. Malgré tout, la production de guerre n'a jamais été aussi volumineuse.

Il faut comprendre que les nouveaux types d'outillage militaire et les modifications imposées par les exigences d'ordre militaire requièrent la redistribution de nos effectifs humains en conformité des besoins nouveaux.

Le tableau que voici montre que, le 1er décembre 1943, les forces armées et les entreprises industrielles avaient mobilisé 5,057,000 personnes, soit 57 p. 100 d'une population globale de 8,820,000 de quatorze ans et plus. De l'ouverture des hostilités à cette date, le nombre des personnes au travail ou dans les forces armées a augmenté de 1,317,000, ou de 35 p. 100; du 30 janvier au 1er décembre 1943, l'augmentation se chiffre par 177,000.

L'accroissement du nombre des femmes au travail ou dans les services a été phénoménal; ces effectifs, de 638,000 en août 1939, sont passés à 1,075,000 le 1er octobre 1943, soit une augmentation de 437,000 en quatre ans.

Les effectifs de nos forces armées ont augmenté de 759,000 depuis le commencement de la guerre; 124,000 se sont enrôlés dans les dix mois terminés le 1er décembre 1943. A la même date, le nombre des ouvriers et des ouvrières dans l'industrie de guerre seulement s'établissait à 1,104,000.

Nous sommes parvenus à la présente position en ajustant constamment le mécanisme au Service sélectif, de façon à appliquer les programmes les plus pratiques.

Commandez votre charbon immédiatement

(suite de la page 15)

été en bas de la normale. Le transport par camion et chemin de fer ne se fait pas non plus facilement dans les conditions présentes. Dans les villages ou petites villes où l'on prévoit qu'il n'y aura pas suffisamment de bois à chauffage pour répondre à la demande, ceux qui en utilisent devraient dès maintenant s'en procurer et s'assurer une réserve suffisante.

"Pensez-y maintenant, ajoute M. Howe, et vous vous épargnerez bien des ennuis au cours de l'hiver prochain."

Le Problème des salariés

Sa solution par

Jean BERTRAND, ptre
Aumônier général de la C.T.C.C.
En vente: Au Service de Librairie de la C.T.C.C.

Prix: \$0.05 l'unité; \$4.00 le cent; \$35.00 le mille.

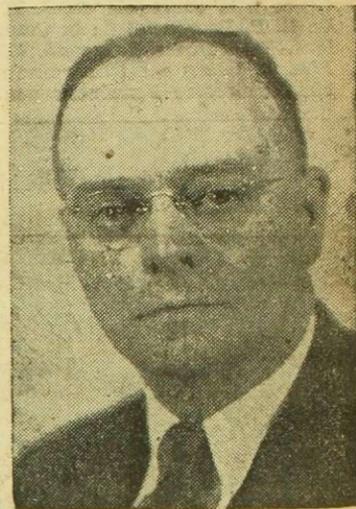
Congrès de la Fédération Nationale du Commerce

Chicoutimi. — La fédération nationale des employés du commerce, de l'industrie et de la finance a tenu, hier, à Chicoutimi, son 7e congrès annuel. Les syndicats nationaux des principales villes de la province avaient envoyé des délégués. On en comptait de Québec, de Montréal, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Joseph-d'Alma et de la baie des Ha! Ha!

Le congrès s'est ouvert par une messe solennelle célébrée brée en la chapelle de l'Académie commerciale de Chicoutimi, par M. l'abbé Omer Genest, aumônier général des syndicats de la région du Saguenay. Dans l'avant-midi, il y eut séance d'étude, à la suite de laquelle les congressistes prirent le dîner en l'hôtel de Chicoutimi. Plus de 125 convives assistèrent à ce banquet.

L'après-midi fut consacrée à une autre séance d'étude. Plusieurs résolutions importantes furent soumises au cours de cette séance. Entre autres, il convient de mentionner la résolution par laquelle la fédération s'est opposée au plan d'allocations familiales tel que suggéré actuellement par Ottawa et qui vient d'être adopté en deuxième lecture. La fédération s'est prononcée en faveur du plan soumis récemment par le R. P. Emile Bouvier, S.J., de l'Ecole sociale populaire de Montréal.

A l'issue du congrès on a procédé à l'élection de l'exécutif



M. Lauréat CLOUTIER, président de la Fédération du Commerce.

de la fédération, pour la prochaine année.

M. Lauréat Cloutier, de Québec, a été élu président; M. Alfred Bouchard, de Jonquière, 1er vice-président; M. Georges Desjardins, de Montréal, 2e vice-président; M. Maurice Dussault, de Québec, secrétaire; M. Ernest Vidal, également de Québec, trésorier.

La journée se termina par une tournée dans la région et le souper fut pris, au retour du voyage, au centre de récréation d'Arvida.

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 3447 St-Hubert, Montréal

Encyclique <i>Rerum Novarum</i> , de Léon XIII15 unité
Encyclique <i>Quadragesimo Anno</i> , de Pie XI25 unité
"La Restauration de l'Ordre Social". Lettre collective des Evêques05 unité
Eléments de Morale Sociale par E. Delaye, S.J.75 unité
Pour un Ordre Social Chrétien, par Lorenzo Gauthier40 unité
Plans d'Etude sur la Restauration Sociale Richard Arès, S.J.25 unité
Une Charte Officielle du Syndicalisme chrétien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)10 unité
Pour Restituer à l'Edifice Social son Equilibre, par par S. Em. le Card. Villeneuve	Gratuit
Syndicalisme Catholique Canadien, par Maximilien Caron, avocat05 la douz.
"Esclave ou Maître chez nous", J.-C. Leclair, ptre10 unité
TRACTS DE LA C. T. C. C.:	
No 2—"Le Problème des Salariés... Sa Solution", par M. l'abbé Jean Bertrand (100 p., \$4.00)05 unité
No 4—"L'Organisation du Travail de Demain" par M. Alfred Charpentier05 unité
(Les numéros 1 et 3 sont épuisés).	
L'Atelier Syndical Fermé, Alfred Charpentier10 unité
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier15 unité
Eucharistie et Syndicalisme, Alfred Charpentier	Gratuit
Réalizations de la C. T. C. C.	Gratuit
Réalizations de la Fédération nationale du textile	Gratuit
(anglais)	
No 4—"Labour in the Comng Days", by Alfred Charpentier05 each
Series of many articles on our labour Movement by Alfred Charpentier	Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan, E. D. Chicant	Gratuit
(pour Cercles d'Etude)	
Séries complètes du bulletin d'étude "Le Syndicaliste" (années 1940-41; 1941-42)55 par série

Aux bureaux du Président général et du Secrétaire général, nous disposons encore d'une forte quantité des deux séries complètes du bulletin d'étude *Le Syndicaliste* (années 1940-41, 1941-42). Ces séries se vendent 55 sous chacune.